

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

المفقودون DISPARUS
ون DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS المف
ت DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
ن DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

REVUE DE PRESSE

Septembre 2019

Sommaire

Liberté, 02.09.2019, ME ABDELGHANI BADI À “LIBERTÉ”, “Il y a un silence forcé sur le cas de certains détenus”	04
El watan, 03.09.2019, Port du drapeau amazigh : Curieuse ambivalence du traitement judiciaire.....	06
El watan, 03.09.2019, Le RAJ et le PAD organiseront leurs événements les 5 et 9 septembre : Maintenir l’action politique malgré les pressions	08
Liberté, 04.09.2019, PRÉSENTATION DE 4 PRISONNIERS DEVANT LE JUGE D’INSTRUCTION DEMAIN, La coordination nationale des familles de détenus appelle à un sit-in	10
El watan, 05.09.2019, Plusieurs militants de l’association RAJ arrêtés à Béjaïa.....	11
Liberté, 05.09.2019, SON FORUM A ÉTÉ À L’ORIGINE DE L’INDM, Arar insiste sur les préalables au dialogue.....	12
Le quotidien d’Oran, 07.09.2019, Béjaïa: Un rassemblement du RAJ empêché, des interpellations.....	14
El watan, 07.09.2019, Abdelouhab Fersaoui. Président du RAJ : «On ne cédera pas».....	15
Liberté, 08.09.2019, RÉUNION HIER DE REPRÉSENTANTS DE L’OPPOSITION ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, Le principe d’une grève générale à Béjaïa retenu.....	18
El watan, 09.09.2019, HRW : « L’Algérie devrait libérer toute personne arrêtée parce qu’elle brandissait un drapeau ».....	19
Le quotidien d’Oran, 10.09.2019, «Dynamique de la société civile» : Refus de la politique du «fait accompli»	20
El watan, 10.09.2019, Rapport de Human Rights Watch : Les autorités «serrent la vis» contre la contestation.....	21
Liberté, 10.09.2019, LA LADDH EN EST CONVAINCUE, “Le régime n’a pas l’intention de respecter la volonté du peuple”	23
Liberté, 11.09.2019, ELLE VEUT ÉLARGIR LA CONCERTATION AVEC LES PARTIS ET DONNER UN CONTENU AU REJET DES ÉLECTIONS, Société civile : cap sur une “feuille de route” consensuelle.....	24
El watan, 12.09.2019, Il est reproché au ministère du Travail l’absence de dialogue : Les modifications de la loi sur l’activité syndicale décriées	26
Le quotidien d’Oran, 12.09.2019, Accusé «d’atteinte au moral de l’armée» : Karim Tabbou en détention provisoire.....	28
El watan, 15.09.2019, Commission des droits de l’homme de l’UE : L’arrestation de Tabbou est «arbitraire»	30
Le quotidien d’Oran, 15.09.2019, Arrêtés vendredi à Alger : Une quinzaine de manifestants devant la Justice	31
El watan, 15.09.2019, Collectif de la société civile pour la transition démocratique : «Le passage en force est voué à l’échec».....	32

Liberté, 15.09.2019, APRÈS LA VAGUE D'ARRESTATIONS, L'ONG HR Monitor interpelle les autorités algériennes.....	34
Liberté, 21.09.2019, ELLES SE SONT EXPRIMÉES DANS UNE DÉCLARATION PUBLIQUE, Des ONG progressistes soutiennent le “hirak”.....	36
Liberté, 21.09.2019, TOUT EN EXIGEANT LA LIBÉRATION IMMÉDIATE DES DÉTENUS D'OPINION, Amnesty International dénonce des “arrestations arbitraires généralisées”.....	37
Liberté, 21.09.2019, INTERPELLÉ MERCREDI ET PRÉSENTÉ JEUDI DEVANT LE JUGE D'INSTRUCTION, Fodil Boumala en détention préventive.....	39
El watan, 22.09.2019, Collectif de la société civile pour la transition démocratique : «La tenue des élections dans le contexte actuel est dangereux».....	41
El watan, 23.09.2019, Le CNLD dénonce la procédure : Des commissions rogatoires pour les détenus d'opinion.....	43
El watan, 23.09.2019, Collectif de la société civile pour la transition démocratique : «La classe politique et les personnalités doivent se positionner avec le peuple».....	45
El watan, 23.09.2019, Me Farouk Ksentini : «Je ne peux douter de la compétence des juges militaires».....	47
El watan, 23.09.2019, Tribunal de sidi M'hamed : La justice refuse de libérer un détenu malade.....	49
El watan, 24.09.2019, Abdelmoumene Khelil. Secrétaire général de la LADDH : «Il est regrettable d'attribuer un rôle répressif à la justice...».....	50
El watan, 26.09.2019, Le collectif des avocats des détenus dénonce des «lenteurs» : «Qu'attendent ces juges pour programmer le procès ?».....	52
Le quotidien d'Oran, 26.09.2019, Mokrane Aït Larbi réagit au verdict contre Louisa Hanoune.....	54
El watan, 26.09.2019, Entre soumission et résistance, La trahison des55	55
Liberté, 28.09.2019, ELLE LES QUALIFIE D'“ARBITRAIRES” ET DE “CIBLÉES”, La Laddh dénonce les arrestations de Tabbou et des deux militants du RAJ.....	58
El watan, 29.09.2019, Maître Mustapha Bouchachi. Avocat, «L'Algérie glisse progressivement vers un Etat de non-droit».....	60
El watan, 29.09.2019, Le sociologue a animé une conférence-débat hier à Alger, Nacer Djabi : «Il y a un risque d'affrontement brutal».....	64
El watan, 30.09.2019, Kouceila Zerguine. Avocat spécialiste en droit de migration, «La nette régression en matière de libertés et de droits a redonné vie au phénomène de la hargha».....	66
Adn-News, 30.09.2019, Algérie. « EL HIRAK » contre «EL HARIK ».....	68
Liberté, 30.09.2019, LES DEUX MILITANTS DU RAJ SONT ACCUSÉS D'“ATTEINTE À L'UNITÉ NATIONALE”, Ahcène Kadi et Karim Boutata	

placés sous mandat de dépôt.....	70
Liberté, 30.09.2019, RENVOI DE KARIM TABBOU EN PRISON, Les avocats n'ont pas eu accès au dossier judiciaire.....	72

Liberté, 02.09.2019, ME ABDELGHANI BADI À “LIBERTÉ”, “Il y a un silence forcé sur le cas de certains détenus”,



Me Abdelghani Badi est avocat et militant des droits de l’Homme. Dans cet entretien, il évoque les interpellations de manifestants opérées ces derniers temps par la police et relève un fait nouveau : des détenus qui souffrent du silence forcé observé sur leurs affaires.

Liberté : Des informations relayées notamment sur les réseaux sociaux évoquent plusieurs arrestations de manifestants ces dernières semaines. Certains seraient libérés dans la journée, alors que le sort de bien d’autre reste inconnu, selon les mêmes sources. Peut-on parler d’une accentuation de la répression ?

Me Abdelghani Badi : Il y a, en effet, une campagne d’arrestations, d’emprisonnements et de poursuites judiciaires. Certains manifestants sont libérés en fin de journée, alors que d’autres ont été présentés devant la justice, mais sans qu’aucune information soit communiquée à leur sujet.

Nous avons recensé, dans ce cas précis, des arrestations à Bordj Bou-Arréridj et à Annaba, mais nous n’avons toujours pas réussi à accéder aux dossiers des concernés. Nous ignorons donc, pour l’heure, la nature des poursuites judiciaires dont ils font l’objet. Ce que nous savons, en revanche, c’est que les détenus sont des militants et activistes.

Il est donc difficile d’établir un bilan exact des interpellations opérées ces derniers jours...

C’est exactement le cas, puisque nous rencontrons des difficultés énormes à recueillir toutes les informations sur les détenus d’opinion et les manifestants qui font l’objet de poursuites judiciaires et qui doivent donc se présenter régulièrement aux commissariats de police. La raison est la discrétion de certaines familles sur le cas de leurs enfants, souvent par peur de représailles. Dans d’autres cas que nous avons pu recenser, le silence est carrément dû aux intimidations policières. Aussi, quand nous parvenons à trouver la trace de la

personne poursuivie ou incarcérée, nous avons du mal à identifier les motifs de sa poursuite. C'est un sérieux problème qui nous rend la tâche difficile pour recenser toutes les affaires liées à la répression et aux atteintes aux libertés, surtout lorsqu'il s'agit de manifestants qui ne font partie d'aucune chapelle associative ou partisane.

Voulez-vous dire que si la personne interpellée ne fait partie d'aucune organisation citoyenne ou politique, son cas passe forcément sous silence ?

Bien entendu. L'existence d'une structure associative ou partisane où la personne poursuivie est militante nous facilite grandement la communication avec elle. Mais le problème s'aggrave dès lors que les familles dissimulent la nouvelle de l'arrestation de leur fils, pour ne pas avoir à confronter l'autorité judiciaire. Il y a aussi le fait des mises en garde d'entrer en contact avec les organisations de défense des droits de l'Homme et les avocats engagés dans la défense des droits de l'Homme. Certains détenus craignent ainsi qu'en entrant en contact avec nous, cela pourrait compliquer leur situation. L'avocat est également tenu par la volonté de la famille et de l'intéressé, et ne peut porter l'affaire devant l'opinion publique. C'est pourquoi j'estime qu'il y a des détenus qui souffrent doublement, d'abord en raison de leur arrestation, ensuite à cause du silence forcé observé sur leur affaire.

Pouvons-nous donc parler d'un accroissement des arrestations ? À quel moment cela a-t-il commencé ?

Si nous divisons les six derniers mois en deux parties, les interpellations étaient pratiquement inexistantes lors du premier trimestre, sauf peut-être le cas de Benhadid. Mais le deuxième trimestre, notamment en juin, juillet et août, nous avons enregistré un record en termes de répression. Le nombre des interpellations dépasse de loin les cas recensés durant les vingt ans de règne de Bouteflika. Et c'est très inquiétant.

Entretien réalisé par : Mohamed Iouanoughen pour Liberté Arabi

Traduction : Sihem Benmalek

El watan, 03.09.2019, Port du drapeau amazigh : Curieuse ambivalence du traitement judiciaire,



La militante et animatrice de la radio du RAJ, Sabrina Malek, interpellée vendredi dernier en possession du drapeau amazigh, et convoquée, hier, devant le procureur de la République près le tribunal de Sidi M'hamed a été libérée.

«La militante du RAJ, Sabrina Malek, arrêtée vendredi dernier en possession du drapeau amazigh, a été libérée, sans avoir été présentée “officiellement” devant le procureur de la République», précise le président du RAJ, Abdelouahab Fersaoui. Interpellée lors du 28e vendredi de manifestation à la Grande-Poste (Alger), la militante a été convoquée pour être présentée hier devant le procureur, «mais son dossier a été classé», relève Me Alili Yamina, membre du collectif de défense de la jeune militante. «Jamais je n'ai vu pareille procédure en quinze ans d'exercice», s'étonne-t-elle.

Selon le témoignage de l'avocate, la concernée, qui devait se présenter dans la matinée au commissariat de Cavaignac, a été mise dans une cellule du tribunal Abane Ramdane avant sa présentation programmée devant le procureur. Mais, un agent en civil la sort de là, le conduit au 5 e étage, où sont habituellement installés les juges d'instruction. «Tout cela sans que nous, ses avocats, en soyons informés. Quinze minutes après, le même agent revient et lui dit que le procureur a décidé qu'elle est libre. L'agent lui dit également qu'elle peut aller récupérer ses effets au commissariat de Cavaignac. Nous décidons de l'accompagner.

Elle nous dit qu'au 5e étage, elle est présentée devant une personne et elle ignore si c'est un procureur ou un juge d'instruction. Ce dernier lui a posé ses questions sur son lieu de résidence, le drapeau...», détaille Me Alili. Aujourd'hui, les avocats devront retirer le PV de classement et avoir plus de détails sur cette affaire, annonce l'avocate. Pourquoi des détenus sont acquittés alors que d'autres sont toujours en détention provisoire pour les mêmes accusations, c'est-à-dire «port de l'emblème amazigh» ? La députée RCD, Fetta Sadat, estime que l'abandon des poursuites à l'égard de Sabrina Malek ne doit

pas nous faire oublier que près d'une centaine de manifestants sont incarcérés pour le simple motif d'avoir brandi l'emblème amazigh.

«Odieuse opération de diversion»

«Une odieuse opération de diversion a assimilé ce fait à un acte attentatoire à l'intégrité du territoire national ! L'abandon des poursuites contre la militante Malek Sabrina ne doit pas nous faire oublier que l'instauration d'un Etat de droit a pour préalable une effective indépendance de la justice et la garantie des droits et libertés. La mobilisation est de mise jusqu'à la satisfaction des aspirations du peuple», assène Mme Sadat, qui a pris part au sit-in organisé devant le tribunal. Pour Me Alili, le procédé vécu à Sidi M'hamed, c'est le propre des procès politiques. «La loi doit s'appliquer à tout le monde.

Pour la même infraction, une même sanction doit être retenue sans distinction. Mais nous constatons que des personnes sont acquittées, d'autres condamnées à deux mois de prison pour les mêmes faits. Sur quelle base juridique ? Aucune. Il y a de l'anarchie dans ces positions et beaucoup de contradictions», tranche-t-elle.

Le Comité national pour la libération des détenus (CNLD) a dénoncé les «mauvaises conditions» de détention des 42 manifestants poursuivis pour avoir brandi l'emblème amazigh lors des marches du vendredi 21 juin. «Jeudi dernier, nous avons vu le directeur de la prison d'El Harrach à qui nous avons posé des questions sur le traitement réservé à Samira Messouci qu'on a voulu obliger à mettre un hidjab. Le ministère de la Justice a reconnu, dans son démenti, ce fait.

Contre le chantage, Samira a mené une véritable révolution en prison. L'administration de la prison lui a donné une 'abaya' et un foulard qu'elle devait porter pour les visites. On lui a insinué qu'elle devait se conformer à une tradition. Elle a répondu que sa tradition à elle lui commande de porter une robe, une fota et un mendil. Le directeur l'a convoquée pour lui dire qu'elle veut provoquer des problèmes à la prison», raconte Me Alili.

IDDIR NADIR

El watan, 03.09.2019, Le RAJ et le PAD organiseront leurs événements les 5 et 9 septembre : Maintenir l'action politique malgré les pressions,

Le Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ) a annoncé, hier, qu'il tiendra une «université populaire», ce jeudi 5 septembre, sur la place Patrice Lumumba, à Béjaïa. Une décision prise suite à l'interdiction de son «université d'été» par les services de la wilaya, un événement qui devait avoir lieu les 28, 29 et 30 août à Tichy.

Pour sa part, le Pacte de l'alternative démocratique (PAD) va tenir sa «convention nationale» le 9 septembre quelle que soit la décision des autorités de la wilaya d'Alger. Les partis composant ce Pacte devaient se rencontrer le 31 août, mais ils ont été obligés de reporter le rendez-vous à cause d'un refus de la wilaya.

En décidant de tenter d'«imposer» leurs actions, le RAJ et le PAD veulent rappeler que les libertés relatives à l'action politique sont consacrées par la Constitution.

Il est question, à cet effet, de mettre les autorités devant le fait accompli. «Nous sommes résolus à porter la voix du peuple. Nous mettons, encore une fois, le pouvoir de fait devant ses responsabilités pour lever les entraves aux droits, aux libertés et au débat public. Nous sommes décidés à tenir notre convention du Pacte de l'alternative démocratique, le 9 septembre», a indiqué, dans un communiqué, le PAD qui estime que «ces deux interdictions ajoutées à la propagande distillée par certains medias et à l'instrumentalisation de la justice mettent en relief un véritable coup de force que le pouvoir revendique malgré son illégitimité». Il faut rappeler que ces deux interdictions sont survenues au lendemain d'un discours du chef d'état-major de l'ANP dans lequel il avait fustigé les tenants de la transition.

Et justement, les partis regroupés au sein de l'Alternative démocratique (RCD, FFS, PT, MDS, PST, PLD, UCP), tout comme l'association en RAJ, militent pour une transition.

Des partis et des organisations qui, d'ailleurs, ont réclamé des «préalables», dont la libération des détenus d'opinion et l'ouverture des champs politique et médiatique, avant de s'engager dans un quelconque dialogue.

Or, en continuant à maintenir des personnes en prison pour, par exemple, port de l'emblème amazigh, et en interdisant des activités politiques, le pouvoir en place

ne montre aucune disposition à vouloir changer la manière de faire en vigueur jusque-là. Cela, même après plus de six mois d'une protestation populaire dont la principale revendication est le «changement du système».

Il faut dire que dès le départ, les autorités ont tenté de circonscrire les actions de protestation en ne «tolérant» que les manifestations des mardis et des vendredis. Et même là, depuis près de deux mois, la présence policière a été renforcée sur les axes où se déroulent ces marches, contrairement aux premiers mois du hirak où le dispositif mis en place était plutôt allégé. En décidant d'aller vers une élection présidentielle «dans les plus brefs délais» et avec globalement les mécanismes existants, le pouvoir en place tente-t-il d'étouffer toute voix discordante ? C'est ce que pensent les partis composant le Pacte de l'alternative démocratique ainsi que l'association RAJ.

D'où, d'après eux, la nécessité de «résister» aux diverses pressions, en commençant par «maintenir» leurs activités politiques quelle que soit la position des autorités à leur égard.

ABDELGHANI AICHOUN

Liberté, 04.09.2019, PRÉSENTATION DE 4 PRISONNIERS DEVANT LE JUGE D'INSTRUCTION DEMAIN, La coordination nationale des familles de détenus appelle à un sit-in,

La coordination nationale des familles des détenus d'opinion sera présente, demain, devant le tribunal de Sidi M'hamed, à l'occasion de la présentation de quatre détenus devant le juge d'instruction.

Dans un communiqué rendu public hier, la coordination appelle "toutes les familles des détenus d'opinion" à prendre part à l'action de demain, afin d'exiger la libération de toutes les personnes incarcérées. "Il faut se mobiliser pour une justice indépendante", écrit la Coordination, saluant au passage l'abandon des poursuites contre la militante Sabrina Malek, arrêtée vendredi dernier pour possession du drapeau amazigh et convoquée avant-hier devant le procureur qui a décidé d'un non-lieu. Il faut noter que le collectif des avocats des détenus d'opinion ont reçu une notification les informant que quatre manifestants détenus à la maison d'arrêt d'El-Harrach pour port du drapeau amazigh seront présentés demain jeudi 5 septembre devant le juge d'instruction du tribunal de Sidi M'hamed. Il s'agit de Samira Messouci, de Chalal Amokrane, d'Aouici Mustapha et de Kichou El-Hadi. "Le juge d'instruction de la chambre n°2 près le tribunal de Sidi M'hamed vient de notifier aux avocats du collectif que ces quatre détenus d'opinion comparaîtront jeudi 5 septembre devant la même chambre", lit-on dans le communiqué du collectif, qui rappelle que cette nouvelle présentation devant le juge d'instruction intervient après 75 jours d'incarcération.

M. Mouloudj

El watan, 05.09.2019, Plusieurs militants de l'association RAJ arrêtés à Béjaïa,



Les forces de sécurité ont empêché, aujourd'hui jeudi, la tenue de l'université d'été de l'association Rassemblement-Action-jeunesse (RAJ). Plusieurs militants dont le président de RAJ, Abdelouahab Fersaoui, ont été arrêtés.

Il était environ 9h00 quand les forces de police commencent à investir la place Patrice Lumumba à Béjaïa, à 50m de la Place du 1er novembre (ex Guydon), où devait se tenir "l'Université populaire d'été" de l'association. «On nous a d'abord demandé d'enlever les banderoles. On s'est exécuté lentement afin de gagner du temps pour que nos amis arrivent. Puis ce sont les chaises qui posaient problème. On les a également enlevés. Les policiers nous ont finalement demandé de débrancher la sono», raconte le militant Ahcene Kadi.

Selon lui, il y a eu un renfort de police et c'est là que les interpellations ont commencé. Fersaoui Abdelouahab président du RAJ a été interpellé alors qu'il prononçait son discours. Fouad Ouicher, SG, Kamel Nemmiche Trésorier, et d'autres membres de l'association ont été également arrêtés. «Certains citoyens qui regardaient de loin ont également été interpellés», ajoute la même source.

Un rassemblement pour dénoncer la répression et l'interpellation des militants du Raj se tient en ce moment à la placette Said Mekbel à Bejaia.

SOFIA OUAHIB

Liberté, 05.09.2019, SON FORUM A ÉTÉ À L'ORIGINE DE L'INDM, Arar insiste sur les préalables au dialogue,



Le FCC a estimé que la tenue d'une élection présidentielle a besoin d'un "climat de confiance" et de "garanties de transparence et de régularité".

À l'origine de la mise en place du panel de médiation et de dialogue, le Front civil pour le changement (FCC) d'Abderrahmane Arar vient de se rappeler au bon souvenir des Algériens après une petite éclipse de près d'un mois et demi, en faisant siens les préalables posés par l'équipe menée par l'ancien président de l'APN Karim Younès, pour la réussite du processus du dialogue mais aussi sa revendication de départ du gouvernement Bedoui.

"Point de concessions quant aux mesures convenues pour la sortie de crise", a asséné le FCC dans un communiqué rendu public hier et repris par l'APS. Comme mesures à même d'aider à l'apaisement de la situation, il a cité "le départ du gouvernement", "la libération de tous les détenus du hirak", etc.

Ainsi, il reprend à son compte les conclusions du panel de Karim Younès et, comme celui-ci, le front a apporté son soutien au hirak qui, de son point de vue, "doit continuer jusqu'à satisfaction de toutes les attentes et revendications du peuple". Ne s'arrêtant pas en si bon chemin, l'entité présidée par M. Arar a estimé que la tenue d'une élection présidentielle a besoin d'un "climat de confiance" et de "garanties de transparence et de régularité".

"L'organisation de l'élection présidentielle requiert l'établissement d'un climat de confiance et davantage de participation, en assurant les garanties de transparence et de régularité et en évitant la fraude et l'exercice de toute forme de tutelle sur le peuple", a soutenu le FCC, qui dit croire aux vertus du dialogue qui est, selon lui, "la voie la plus sûre pour la sortie de crise" mais "sans le reste des figures de l'ancien régime".

L'insistance sur les "préalables" au dialogue pourrait être perçue sinon comme une défiance, du moins comme une critique, quoique sibylline, lancée à l'endroit du chef d'état-major de l'ANP, Ahmed Gaïd Salah, qui, le 29 juillet dernier dans une allocution prononcée à l'occasion d'une cérémonie organisée en l'honneur

des meilleurs lauréats des cadets de la nation, a signifié son rejet catégorique des préalables assimilés à des “diktats”.

Et la revendication de M. Arar d’une mise en place d’“un climat favorable” avant d’aller à l’élection ressemble à une prise de distance vis-à-vis de l’empressement point dissimulé du vice-ministre de la Défense à organiser, vaille que vaille et dans les plus brefs délais, la présidentielle. Le FCC n’a pas manqué, par ailleurs, de dénoncer “l’émergence de certaines figures opportunistes comptant parmi les promoteurs du 5e mandat, qui veulent attenter à la crédibilité du dialogue et à l’instance nationale de dialogue et de médiation”.

Arab Chih

Le quotidien d'Oran, 07.09.2019, Béjaïa: Un rassemblement du RAJ empêché, des interpellations,

Après l'interdiction de l'université d'été du Rassemblement Action Jeunesse (RAJ), par la wilaya de Bejaïa, prévu le 28 août, plusieurs militants de cette Association ont été arrêtés, jeudi à Tichy, par la police, lors d'un rassemblement «non autorisé» à la place Patrice Lumumba. La police a empêché la tenue du rassemblement organisé par RAJ et a procédé à l'arrestation d'une vingtaine de militants et sympathisants, selon un communiqué de l'Association. Les personnes arrêtées, dont des responsables de RAJ, ont été libérées, dans l'après-midi de jeudi, après plusieurs heures «d'auditions sur procès-verbaux pour activités non autorisées», a indiqué à l'AFP, Saïd Salhi, vice-président de la Ligue algérienne de défense des Droits de l'Homme (LADDH), qui figurait, également, parmi les interpellés. Le RAJ a annoncé, jeudi, sur sa page Facebook, que les «services de sécurité» avaient «signifié» à l'Association «la décision ferme des services de la wilaya (...) de l'interdiction officielle de la tenue de l'université». L'Association avait, plus tard, fait état de «dizaines d'arrestations arbitraires et musclées» et publié une liste d'une vingtaine de personnes interpellées.

«Le RAJ dénonce, avec force, cette énième violence injustifiée du régime en place, l'entêtement à interdire toute initiative populaire, la volonté manifeste d'étouffer la parole et l'expression citoyenne», écrit l'Association sur sa page Facebook. Selon Saïd Salhi, «les services de sécurité ont intimé au RAJ de retirer le chapiteau et les chaises». «Ils n'ont pas utilisé la force, mais ils ont été très fermes», a-t-il ajouté. Racontant les circonstances de cette interdiction, Salhi précise que des responsables du RAJ «ont essayé de négocier, puis ont retiré chaises et banderoles, laissant le chapiteau». «Dès que le président du RAJ a pris la parole, ils l'ont arrêté». «Des gens ont été arrêtés pour avoir tenté de prendre des photos ou de filmer les arrestations», a-t-il poursuivi indiquant que «les policiers ont été corrects» et qu'il n'y a «pas eu de brutalité». La seule réaction enregistrée est celle du RCD qui, dans un communiqué, a dénoncé les «forces de répression» intervenues avec «brutalité pour empêcher la tenue de l'Université populaire de l'Association RAJ». «Le RCD est solidaire de la décision des jeunes du RAJ pour organiser leur université malgré le refus des reliquats du système politique instauré par le président déchu», affirme le communiqué qui «condamne avec la plus grande fermeté les agissements de la secte qui a saigné le pays et la répression qui s'abat sur les jeunes et les militants politiques».

El watan, 07.09.2019, Abdelouhab Fersaoui. Président du RAJ : «On ne cédera pas»,



La police a empêché de nouveau, avant-hier à Béjaïa, la tenue d'une réunion organisée par le Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ). Pouvez-vous nous raconter ce qui s'est passé ?

Ce qui s'est passé jeudi intervenait après l'interdiction de l'université d'été du RAJ, prévue les 28, 29 et 30 août dernier au niveau d'un camping à Béjaïa. En réponse, nous avons organisé un rassemblement sur la place Saïd Mekbel pour dénoncer cette interdiction, parce que c'est une atteinte grave aux libertés démocratiques.

En alternative, nous avons prévu d'organiser une université populaire dans un espace public, sans qu'il y ait une autorisation. Nous considérons que l'espace public est un espace de libre débat et de participation citoyenne, surtout dans le contexte actuel que vit l'Algérie. Nous assistons à des moments historiques depuis le 22 Février. Les Algériens réclament un changement de système et l'instauration d'une nouvelle République.

Dans ce contexte, nous refusons que des rencontres citoyennes soient soumises à des autorisations préalables de l'administration. Aujourd'hui, il faut se réappropriier les espaces publics pour un débat libre. C'est l'un des acquis du mouvement du 22 Février. Jeudi, on a installé une sono, des bâches et des chaises sur une place publique à Béjaïa. Les policiers nous ont demandé d'évacuer les lieux, parce que nous n'avions pas d'autorisation et de retirer les chaises et la bâche. On a fait une concession. Notre objectif était de tenir notre université populaire.

Malgré cela, les autorités ont décidé d'empêcher cette rencontre. Les forces de l'ordre ont aussi interpellé une vingtaine de militants du RAJ et de simples citoyens. Les policiers sont intervenus de manière non violente et ont dispersé les personnes arrêtées dans plusieurs commissariats. On a signé des PV sur lesquels est mentionné que nous étions interpellés lors d'un rassemblement

organisé par le RAJ sans autorisation, avant de nous libérer. Ensuite, nous avons improvisé un rassemblement au niveau de la place Saïd Mekbel.

A cette occasion, nous avons remercié toutes les forces partisans, syndicales et citoyennes qui ont été solidaires avec le RAJ. Au-delà de notre association, c'est toute la dynamique citoyenne autonome de Béjaïa qui est visée à travers cette interdiction. C'est aussi la wilaya de Béjaïa qui a été visée, parce que durant les 20 ans de règne de Bouteflika, la région était un territoire libéré, où l'on pouvait organiser des rencontres et des universités d'été. Cette wilaya a résisté au rouleau compresseur de la normalisation du pouvoir sous le règne de l'ex-Président.

Par cette interdiction, on veut aussi étouffer et casser la dynamique citoyenne à Béjaïa. Pour ces raisons, nous avons tiré la sonnette d'alarme sur les atteintes aux libertés démocratiques. Nous devons nous organiser, créer des synergies pour défendre ensemble les libertés démocratiques et la réappropriation des espaces publics.

Après une nouvelle interdiction en l'espace de quelques jours, votre association continuera-t-elle sa mobilisation dans le cadre du hirak ?

Le RAJ fait partie d'une société elle-même en pleine révolution pacifique. On ne fait que notre devoir de contribuer de manière modeste pour faire aboutir ce mouvement. Le combat du RAJ pour la démocratie, l'Etat de droit, la liberté et la justice ne date pas du 22 février, mais a débuté dès sa création, en 1993.

Rien ne pourra nous affaiblir et rien ne pourra réduire notre détermination et notre engagement. Au contraire, ces interpellations, ces restrictions des espaces de liberté et cette volonté du pouvoir à casser le mouvement ne peuvent que renfoncer notre engagement et notre détermination. On ne cédera pas face au pouvoir. Nous continuerons notre mobilisation pacifique.

Alors que le pouvoir en place ne cesse d'appeler au dialogue pour une sortie de crise, on assiste à des atteintes répétées aux droits de manifestation et de rassemblement avec son lot d'arrestations des militants du hirak et d'interdictions de rencontres des partis de l'opposition et de la société civile. Comment interprétez-vous cela ?

Le pouvoir souffle le chaud et le froid. D'un côté, il appelle au dialogue via l'Instance de dialogue et de médiation et de l'autre côté, il empêche les Algériens de débattre entre eux, au moment où le peuple a renoué avec la

politique. Le meilleur dialogue ou débat qu'il faut encourager est celui de la société. On ne peut pas envisager une solution de sortie de crise, si le peuple n'y participe pas. Il faut ouvrir les espaces de débat et permettre aux Algériens de s'exprimer en toute liberté à travers les conférences, les rassemblements et les marches au niveau national.

Mais sur le terrain, le pouvoir n'a qu'un seul objectif, à savoir organiser une élection présidentielle le plus tôt possible. Une fois organisée, celle-ci permettra le recyclage du système en place, rejeté par le peuple. Aujourd'hui, nous n'avons d'autre alternative que de poursuivre la mobilisation pacifique au niveau national. Mardi passé, les étudiants ont adressé un message fort au pouvoir.

Hier, nous avons assisté à un tsunami populaire un peu partout en Algérie. Les Algériens rejettent le dialogue et l'élection que le pouvoir veut imposer. Le peuple est déterminé et rien ne pourra le détourner de sa marche vers un Etat de droit et la démocratie. Aujourd'hui, il n'y a aucun indice de bonne volonté du régime d'aller vers le changement et trouver une solution à la crise politique.

HOCINE LAMRIBEN

Liberté, 08.09.2019, RÉUNION HIER DE REPRÉSENTANTS DE L'OPPOSITION ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, Le principe d'une grève générale à Béjaïa retenu,

Des acteurs de la société civile et des représentants de partis politiques de la mouvance démocratique ont retenu, à l'issue d'une réunion tenue hier au Centre d'information et documentation sur les droits de l'Homme (CDDH) de Béjaïa, le principe d'une grève générale dans la wilaya. Les modalités de cette grève seront arrêtées dans les tout prochains jours en concertation avec tous les acteurs sociaux, nous a affirmé le président de la séance, Karim Boudjaoui. L'enjeu étant de faire de Béjaïa une ville et une wilaya morte et ce, en signe de dénonciation de la série d'interdictions dont ont fait l'objet, ces derniers jours, le Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ) et le Café littéraire de Béjaïa. Et in fine, "la réappropriation des espaces publics, l'un des principaux acquis de la révolution du 22 février, que le pouvoir politique tente de remettre en cause", a poursuivi notre interlocuteur. Intervenant au cours des débats, certains syndicalistes, c'est le cas notamment de Kamal Touabtia du Satef et de Yahia Guoudjil du CLA, ont estimé qu'il y a nécessité de se référer au manifeste de la convention de Bgayet du 24 août dernier quant aux actions à entreprendre dans la mesure où un programme d'actions y a été élaboré. "Nous appelons à une grève générale au niveau de la wilaya et, dans la mesure du possible, l'élargir aux autres wilayas du pays", a ajouté Yahia Guoudjil. Et exiger aussi, par la même occasion, ajoutera-t-il, "la libération des otages, notamment Lakhdar Bouregâa et Louisa Hanoune, ainsi que les personnes arrêtées pour port du drapeau amazigh". Notons que le RCD, absent à la dernière réunion, n'a pas été représenté au conclave d'hier. Néanmoins, il signe la déclaration-appel. "Je devais assister à la réunion, mais un empêchement de dernière minute a fait que je n'ai pas pu être présent. Mais le RCD est signataire de la déclaration-appel. Notre parti est partie prenante de cette initiative", nous a confirmé hier M. Labdouci, responsable du bureau régional du parti à Béjaïa.

M. OUYOUGOUTE

El watan, 09.09.2019, HRW : « L'Algérie devrait libérer toute personne arrêtée parce qu'elle brandissait un drapeau »,



Humain Right Watch (HRW) a dénoncé, aujourd'hui lundi, dans un rapport les atteintes aux libertés en Algérie.

« Les autorités ont arrêté des gens qui ne faisaient que brandir un drapeau ou une pancarte. Elles ont emprisonné un vétéran de la guerre d'indépendance (Bouregâa ndlr) parce qu'il avait critiqué l'armée, annulé des réunions de partis politiques et d'associations, et bloqué un site d'informations de premier plan (TSA ndlr) », a relevé HRW.

« Une quarantaine de manifestants sont toujours emprisonnés après avoir été arrêtés par les forces de sécurité à Alger, Annaba, Chlef et dans d'autres villes d'Algérie, les 21 et 28 juin pour la plupart, parce qu'ils brandissaient des drapeaux amazighs. Parmi eux, plus de 30 sont détenus à Alger », lit-on dans le même rapport qui cite Me Abderrahmane Salah, secrétaire général du Réseau des avocats pour la défense des droits de l'homme.

« L'Algérie devrait libérer toute personne arrêtée parce qu'elle brandissait un drapeau », a souligné HRW.

ELWATAN.COM

Le quotidien d'Oran, 10.09.2019, «Dynamique de la société civile»: Refus de la politique du «fait accompli»,

Au lendemain des manifestations du 29ème vendredi, la «Dynamique de la société civile» (regroupant des Syndicats, des Associations, des Collectifs) s'est réunie pour «évaluer la situation» et «fixer les perspectives d'avenir».

Dans un communiqué daté du dimanche 8 septembre, la «Dynamique de la société civile» affirme «rejeter la politique du fait accompli» (des autorités, ndlr) qui consiste à «imposer une feuille de route qui ne correspond pas aux revendications du mouvement populaire pacifique» et ne «garantit pas une large participation populaire dans la construction d'institutions légitimes». Le communiqué réitère que «seul un dialogue sérieux et responsable, émanant de la volonté populaire» est en mesure de «garantir un climat de confiance et de sérénité» et de «concrétiser les revendications populaires» et «d'arriver à des propositions de solutions pratiques de sortie de crise» en cette «situation exceptionnelle que vit le pays».

Par ailleurs, les membres de la «Dynamique de la société civile» rappellent qu'ils tiennent à «élargir les rencontres de concertation avec les partis politiques, les personnalités nationales, les élites algériennes et les activistes sur le terrain», afin de «réussir la rencontre de concertation prévue avant la fin de ce mois».

Les acteurs de la «Dynamique de la société civile» affirment maintenir leur «total engagement et participation dans la révolution populaire et pacifique» et travailler à «l'aider de différentes manières» pour «permettre sa continuation et son renforcement».

Le communiqué rappelle que la «Dynamique de la société civile» reste «fidèle» à ses «principes et engagements», en particulier ceux consistant à «tenter d'organiser une conférence nationale qui rassemble toutes les tendances au service d'une Algérie libre, démocratique, pluraliste, et civile, régie par le droit, dans le cadre des principes du 1er Novembre 1954».

Par M. M

El watan, 10.09.2019, Rapport de Human Rights Watch : Les autorités «serrent la vis» contre la contestation,

Arrestations, dispositif policier dissuasif, restriction des libertés de réunion et d'expression : les autorités algériennes «serrent la vis» contre le mouvement de contestation du régime dont l'Algérie est le théâtre depuis le 22 février, a dénoncé hier Human Rights Watch (HRW).

«Les autorités ont arrêté des gens qui ne faisaient que brandir un drapeau ou une pancarte. Elles ont emprisonné un ancien combattant de la Guerre d'indépendance parce qu'il avait critiqué l'armée, empêché des réunions de partis politiques et d'associations, bloqué un site d'information de premier plan», énumère l'organisation de défense des droits humains dans un communiqué reçu à Alger. Chaque vendredi, jour de grande manifestation depuis bientôt 30 semaines, un dispositif policier massif dans les rues du centre d'Alger et des barrages dressés sur les routes menant à la capitale limitent le nombre de ceux à même de rejoindre le cortège, poursuit HRW. «Les autorités ont initialement toléré les manifestations rassemblant des millions de personnes réclamant des réformes politiques» mais «serrent désormais la vis», estime Lama Fakhri, sa directrice régionale Moyen-Orient/Afrique du Nord par intérim. Une quarantaine de manifestants arrêtés depuis juin sont en détention provisoire et inculpés d'«atteinte à l'intégrité du territoire», un crime passible de 10 ans de prison, pour avoir brandi le drapeau amazigh (berbère). «Brandir un drapeau d'une communauté ethnique est un acte d'expression pacifique protégé par» des conventions internationales ratifiées par l'Algérie, rappelle HRW.

Le 27 août, les autorités ont interdit deux réunions d'organisations en pointe dans le mouvement de contestation : celle du Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ), une association citoyenne, et celle des Forces de l'Alternative démocratique, une coalition de trois partis.

En août, un membre de HRW, Ahmed Benchemsi, qui observait une manifestation, a également été arrêté, détenu une dizaine d'heures et privé de passeport durant 10 jours, avant d'être expulsé sans qu'aucune charge ne lui soit notifiée, rappelle l'ONG. Plusieurs journalistes étrangers ont aussi été expulsés depuis avril, dont le directeur du bureau de l'AFP à Alger, des envoyés spéciaux de l'agence Reuters et de la chaîne turque TRT, tandis que le site d'information TSA (Tout sur l'Algérie) est inaccessible dans le pays depuis juin. «Les autorités violent les droits et intensifient la répression», s'insurge Mme Fakhri ;

elles «devraient faire marche arrière et octroyer aux Algériens les libertés d'expression et de réunion auxquelles ils ont droit».

AFP

Liberté, 10.09.2019, LA LADDH EN EST CONVAINCUE, “Le régime n’a pas l’intention de respecter la volonté du peuple”,

La Ligue algérienne de défense des droits de l’Homme (Laddh) déplore la persistance du régime dans ses pratiques antidémocratiques, alors qu’il essaie de vendre l’élection présidentielle qu’il prétend “démocratique et équitable”.

Pour preuve de cette tromperie, relève la Laddh dans un communiqué publié hier sur sa page Facebook, la poursuite par le régime de sa politique répressive, ses entraves à l’exercice politique, à la liberté d’opinion et à tout avis contraire. “Est-il possible d’organiser des élections dans une atmosphère d’arbitraire, de prévention, de répression, d’arrestations, de black-out dans les médias, de mentir et d’éviter les demandes légitimes de la population ?” se demande à juste titre la Ligue. “Est-il envisageable d’organiser des élections à la lumière de la fermeture de tous les espaces de dialogue et de débat au sein de la communauté et de garder des dizaines de jeunes dans des prisons et d’essayer de réprimer tous les vendredis les marches pacifiques, au plus fort de la révolution ?”, s’interroge-t-elle également.

La Laddh rejette la tenue d’une présidentielle dans “le climat actuel qui ne fera que compliquer la crise, rejette les résultats du dialogue, sans représentation”. Elle appelle également l’armée à se retirer effectivement de l’espace politique. Tout en appelant au maintien du mouvement populaire et en exigeant la libération de tous les détenus d’opinion, elle invite “les forces vives de la nation à soutenir le mouvement populaire, ses objectifs de changement de système politique en allant vers une transition démocratique dédiée à la fondation d’une nouvelle république qui garantira le respect des libertés, droits et égalité, citoyenneté et une vraie justice”. Car, estime la Ligue, “le pouvoir actuel n’a ni la volonté ni l’intention de respecter la volonté populaire et d’aller vers le changement de système”.

D. B

Liberté, 11.09.2019, ELLE VEUT ÉLARGIR LA CONCERTATION AVEC LES PARTIS ET DONNER UN CONTENU AU REJET DES ÉLECTIONS, Société civile : cap sur une “feuille de route” consensuelle,



Instituée à la faveur de la première rencontre de concertation des dynamiques de la société civile, des partis politiques et des personnalités tenue le 24 août dernier, l’instance de coordination et de suivi devrait tenir sa réunion de travail dans les prochains jours à Alger. Initialement prévue pour aujourd’hui, elle a été reportée à la demande de certains acteurs politiques désireux d’y assister, a-t-on appris de source proche de l’instance.

Il s’agit pour cette dernière de tenter de faire un travail de rapprochement et de compromis entre les diverses propositions de sortie de crise émises par les différents acteurs de la scène politique et de la société civile afin d’aboutir à une feuille de route “consensuelle”. “Il s’agit de préparer la deuxième rencontre de concertation qui devrait avoir lieu avant la fin du mois pour aller à une conférence plus élargie.

L’important est de dialoguer et de construire des ponts d’autant qu’il y a des disponibilités pour aller à une feuille de route consensuelle”, explique à Liberté, Saïd Salhi, vice-président de la Laddh. Il faut dire que depuis la réunion du 15 juin dernier des dynamiques de la société civile ponctuée par une “plateforme” de sortie de crise, plusieurs propositions ont été formulées par la suite par les acteurs politiques dont ceux du forum des Forces du changement et ceux de l’Alternative démocratique.

Il y a également les propositions émises par des personnalités politiques d’où se dégagent deux options : d’une part, ceux qui plaident en faveur de la tenue d’une élection présidentielle, mais assortie de “garanties de transparence” et de “préalables” et ceux qui œuvrent en faveur d’un processus constituant.

Entre les deux, le forcing du pouvoir en faveur de la tenue d’une présidentielle, dans les “plus brefs délais” selon une “feuille de route” dont il a esquissé les contours via le panel de dialogue et de médiation. C’est pourquoi, au regard de

l'évolution de la situation, les dynamiques de la société civile ne cachent pas leur optimisme pour parvenir à élaborer une feuille de route consensuelle de sortie de crise.

“Nous sommes optimistes car le mouvement populaire est resté cohérent et déterminé dans sa revendication qui est la rupture. Le hiraq impose son agenda aux partis et à la société civile. Nous sommes condamnés à travailler ensemble et à créer des jonctions pour concrétiser cette demande de rupture et la traduire dans les faits à travers la mise en place de mécanismes politico-juridiques”, souligne, pour sa part, le président du RAJ, Abdelouahab Fersaoui.

“Nous pensons que c'est possible de sortir avec une feuille de route consensuelle. Il s'agit de travailler sur les points de convergence relevés dans les différentes propositions et adopter une charte d'engagement sur les principes généraux que tout le monde revendique”, avait expliqué, récemment, Lyès Merabet, président du SNPSP.

Karim K

El watan, 12.09.2019, Il est reproché au ministère du Travail l'absence de dialogue : Les modifications de la loi sur l'activité syndicale décriées,



La Confédération syndicale des forces productives (Cosyfop) considère que l'avant-projet modifiant la loi 90/14 proposé par le ministère du Travail constitue une «menace réelle» sur l'activité syndicale et les libertés syndicales en général.

Le ministère du Travail a entamé la rédaction d'un avant-projet de loi visant à modifier et à compléter les articles 4, 6, 7, 8, 56 et 59, «sans nous impliquer en tant qu'organisation syndicale plaignante qui a revendiqué la modification de ses derniers. En tant qu'organisation syndicale et avec l'aide d'experts juridiques, nous avons étudié profondément l'avant-projet de modification de la loi 90/14 proposé, qui constitue une menace réelle sur l'activité syndicale et les libertés syndicales en général», précise un communiqué de la Cosyfop.

Il est précisé dans le texte que des plaintes ont été déposées par la Confédération syndicale des forces productives auprès de la Commission de l'application des normes et conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), pour exiger la modification des articles de la loi 90/14 qui ne sont pas conformes à la Convention internationale n°87 sur le droit d'organisation ratifiée par l'Algérie depuis 1962.

«A la suite des résolutions de la Commission des normes sortantes en juin dernier, à l'occasion de la discussion du cas Algérie à la Conférence internationale du travail (CIT), il a été exigé du gouvernement de conformer la loi 90/14 avec le droit international, en particulier les articles 4, 5 et 6», précise la confédération présidée par Raouf Mellal.

Participant à la 108e session de la Conférence internationale du travail, l'Algérie a été fustigée par l'OIT pour «non-respect des libertés syndicales» et «entraves à l'activité syndicale et des syndicalistes». Lors de cette session, le membre élu des travailleurs au sein de cette organisation mondiale a reproché à l'Algérie une série de faits, dont en premier le retard dans l'adoption du nouveau code du

travail, au stade de projet depuis 8 ans. Dans le PV de cette commission, disponible sur le site de l'OIT, ce membre revient sur le fait qu'aucune concertation n'a eu lieu avec les représentants des employeurs et des travailleurs depuis 2017 (lire le compte rendu d'El Watan, édition du 23 juin 2019)

Pour la Cosyfop, les autorités algériennes ne sont pas ouvertes à la négociation et au dialogue avec les partenaires sociaux réels concernant les modifications des articles de la loi sur l'activité syndicale. «C'est pour cela d'ailleurs, nous (Cosyfop) allons soumettre une plainte urgente à la Commission d'experts de l'OIT, par laquelle nous allons transmettre nos observations et notre analyse des nouvelles violations que le gouvernement algérien a l'intention de mettre en œuvre en ce qui concerne l'amendement de cette loi», précise la confédération. Et d'assurer aussi : «Nous transmettons aussi nos remarques et propositions pour que l'amendement de cette loi soit conforme avec la Convention internationale n°87 et aux recommandations de la Commission des libertés syndicales et de la Commission de l'application des normes.»

IDDIR NADIR

**Le quotidien d'Oran, 12.09.2019, Accusé «d'atteinte au moral de l'armée»:
Karim Tabbou en détention provisoire,**

Arrêté dans l'après-midi de mercredi à son domicile sis à Douéra par des éléments des services de sécurité en civil, Karim Tabbou a été placé, jeudi, en détention provisoire par le juge d'instruction du tribunal de Koléa. Selon l'avocat Abdelghani Badi, membre du collectif de défense du coordinateur national de l'Union démocratique et sociale (UDS - parti non agréé), M. Tabbou est poursuivi pour « atteinte au moral de l'armée ». Dans une vidéo publiée sur Facebook, un autre avocat a précisé que l'accusation « d'atteinte au moral de l'armée », en vertu de l'article 75 du code pénal, est relative à des propos tenus par Karim Tabbou le 8 mai 2019 à Kherrata. Plusieurs réactions ont été enregistrées suite à l'arrestation de Karim Tabbou. Le FFS et le RCD ont été les premiers à réagir à cette arrestation. Mohcine Belabes, le président du RCD a écrit, mercredi en fin de journée, sur sa page Facebook : « Karim Tabbou est pris en otage depuis le début d'après-midi. Les auteurs de ce forfait n'ont pas été identifiés. Ayant opéré en tenue civile et sans mandat, ces derniers se sont rendus coupables de pratiques de mercenaires. Le seuil du tolérable a été encore une fois dépassé. Liberté pour Karim et tous les otages du système à l'origine des malheurs de l'Algérie et des Algériens ». Egalement sur Facebook, le premier secrétaire du FFS, Hakim Belahcel, a condamné « énergiquement cet acte irresponsable et arbitraire » et a exigé la « libération immédiate » de Karim Tabbou (ancien premier secrétaire du parti), ainsi que « l'arrêt des intimidations contre les militants qui luttent pacifiquement pour une Algérie libre et démocratique ». Jeudi, la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) a dénoncé, dans un communiqué, la mise en détention provisoire du coordinateur national de l'UDS. La LADDH estime que « la liberté d'expression n'est pas un crime » et rappelle qu'elle « englobe aussi bien la critique que la valorisation des rôles joués par les différents acteurs politiques et institutionnels dans le contexte précis que traverse l'Algérie, marqué par une imbrication des prérogatives et des contradictions dans les positions au sujet de la manière de concrétiser les revendications du peuple, exprimées à travers le Hirak pacifique depuis le 22 février ». La Ligue a également exprimé sa « pleine solidarité aux détenus d'opinions » et a réitéré l'exigence de « leur libération sans condition ». Autre réaction enregistrée, celle de Soufiane Djilali, président de Jil Jadid, sur Twitter, qui a exprimé son « soutien » à Karim Tabbou, estimant qu'un « Etat de droit respecte la liberté de parole. Une personnalité politique aux arrêts est la condamnation de la démocratie ».

Le Comité national pour la libération des détenus (CNLD) a qualifié cette arrestation de «kidnapping, semblable à celui du commandant Lakhdar Bouregaa» .

Karim Tabbou, 46 ans, a été premier secrétaire du FFS, entre 2007 et 2011, avant de fonder en novembre 2012 l'UDS.

Par R.N

**El watan, 15.09.2019, Commission des droits de l'homme de l'UE :
L'arrestation de Tabbou est «arbitraire»,**

L'arrestation de Karim Tabbou a fait réagir la présidente de la sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen, Maria Arena.

Dans un communiqué publié, hier, sur le site de la commission, la présidente de la sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen, Maria Arena, a qualifié d'«arbitraire» l'arrestation à son domicile du coordinateur de l'UDS. «C'est avec un profond sentiment d'inquiétude que nous apprenons l'arrestation à son domicile de M. Karim Tabbou, une des figures populaires et respectées par les manifestants algériens.

Nous condamnons cet acte arbitraire qui intervient après une vague récente d'arrestations de citoyens, d'étudiants et de militants unis par leur détermination de construire une Algérie libre et démocratique. Nous appelons à la libération immédiate de Karim Tabbou et de l'ensemble des prisonniers politiques», relève Mme Arena.

Et d'appeler les autorités à écouter le peuple algérien : «Le peuple algérien force l'admiration par son pacifisme et sa maturité politique. Nous appelons les autorités à écouter les revendications légitimes qu'expriment depuis 30 semaines des millions de citoyens algériens.»

IDDIR NADIR

Le quotidien d'Oran, 15.09.2019, Arrêtés vendredi à Alger: Une quinzaine de manifestants devant la Justice,

Lors de la manifestation du 30ème vendredi (13 septembre), les services de Sécurité ont procédé à l'interpellation de plusieurs citoyens.

Le « Comité National pour la Libération des Détenus – CNLD », faite état d'une quinzaine personnes arrêtées.

Le Comité, né après l'arrestation des manifestants portant le drapeau amazigh, cite les noms de quelques-unes des personnes arrêtées. Il s'agit de : Abbas Sami, Khiredine Medjani, Bachir Arhab, Wafi Tigrine, Mohamed Semallah et une « dizaine d'autres manifestants », selon la même source. Le CNLD a affirmé, hier sur sa page Facebook, que ces personnes « seront présentées, dimanche 15 septembre, devant le procureur du Tribunal de Sidi M'hamed ».

Relatant les circonstances des arrestations, le CNLD affirme que ces personnes « ont été ' kidnappées' avant l'entame de la marche, par des policiers armés, alors qu'ils s'apprêtaient à participer à la 30ème marche du mouvement pacifique ». « Pour le moment, il n'y a aucune accusation, ni port d'un drapeau amazigh, ni atteinte à l'unité nationale ou au moral de l'armée, ni atteinte au corps constitué ou agent de l'ordre », affirme la même source qui invite les citoyens à être « nombreux » ce matin « à partir de 9h30 au sit-in devant le Tribunal de Sidi M'hamed ».

Par R.N

El watan, 15.09.2019, Collectif de la société civile pour la transition démocratique : «Le passage en force est voué à l'échec»,



Le Collectif de la société civile pour la transition démocratique dénonce les atteintes aux libertés et le passage en force du pouvoir en place qui se montre décidé à organiser une élection contre la volonté populaire. Dans un communiqué rendu public, hier, les représentants des différentes organisations regroupées dans ce collectif estiment que «ce passage en force est voué à l'échec».

Ils rappellent, dans ce sens, la position du mouvement populaire qui vient, à l'occasion de la mobilisation de vendredi dernier, de rejeter «cet agenda électoral dicté par l'armée et exécuté par un personnel politique illégitime». «La mobilisation des Algériens est exemplaire contre une élection présidentielle dans le cadre du même système (...) Elle maintient que le changement doit être global et passer par une phase de transition, non pas conduite par le pouvoir de fait comme c'est le cas, mais dirigée par les instances que se sera donné un vrai dialogue national inclusif et souverain», rappelle-t-on dans ce communiqué.

Selon le collectif, «le pouvoir politique, incarné désormais par la personne du vice-ministre de la Défense, a choisi de répondre aux revendications légitimes des Algériens par le statu quo imposé, et le recours à la répression pour le faire accepter». «Cette réponse est vouée à l'échec. Les Algériens le démontrent pacifiquement depuis des mois et continueront à le faire. Le collectif s'associe au mouvement à travers le pays pour dénoncer avec force les arrestations de citoyens, manifestants, militants associatifs et politiques de tout bord», ajoute-t-on. Et de préciser : «Les dernières arrestations d'anonymes, de manifestants, de porteurs de drapeaux, celle en particulier de Karim Tabbou, leader populaire et chef de parti politique, nous indignent.

Elles décuplent notre détermination à faire de l'Algérie une terre de liberté où l'intégrité des citoyens, lorsqu'ils exercent leurs droits civiques, n'est pas menacée par leur propre Etat».

«Un agenda électoral dans un climat de répression»

Selon le collectif, «l'évocation même d'un agenda électoral pour une présidentielle dans ce climat de répression contre la pratique politique est une nouvelle insulte pour les millions d'Algériens qui ont exprimé pacifiquement depuis le 22 février dernier leur aspiration à vivre libres et dignes». Poursuivant, les animateurs de ce collectif décrivent une sombre situation pour les droits et les libertés. Une situation qui est pire, ajoute-t-on, que celle qui prévalait sous Bouteflika et de sa îssaba (bande). «Les opposants et les candidats – ex- et éventuels – aux élections sont emprisonnés, les réunions publiques sont interdites, la capitale est sous un état de siège qui ne dit pas son nom, les manifestants sont régulièrement interpellés, la justice est directement aux ordres, les médias audiovisuels sont des propagandistes contre le peuple et pour le nouvel homme fort du pays», dénoncent les signataires de ce communiqué.

Faisant un rappel des différentes initiatives de la société civile pour aller vers une conférence nationale réunissant toutes les forces, le collectif réitère sa détermination à poursuivre ce travail. «Le Collectif, toujours en phase avec le hirak, va poursuivre son déploiement en interne avec les autres partenaires de l'espace du 15 juin, et en externe avec les participants à la réunion du 24 août afin de traduire politiquement les aspirations des Algériens (...) Le collectif va, avec ses partenaires, intensifier les contacts avec les acteurs politiques afin de réaliser les objectifs du mouvement populaire par le dialogue», s'engagent les animateurs de ce collectif, assurant que «la tenue d'une conférence nationale unitaire de l'ensemble des acteurs du changement en Algérie est à notre portée».

MADJID MAKEDHI

Liberté, 15.09.2019, APRÈS LA VAGUE D'ARRESTATIONS, L'ONG HR Monitor interpelle les autorités algériennes,



EuroMed Rights
EuroMed Droits

L'Organisation non gouvernementale (ONG) Euro-Med Human Rights Monitor (HRM) a réagi, hier depuis Genève (Suisse) à la vague d'arrestations opérées, durant le 30e vendredi de mobilisation par les autorités algériennes, et qui ont touché des activistes politiques, des manifestants et ont été précédées par la mise en détention provisoire du coordinateur de l'UDS, Karim Tabbou. Dans un communiqué rendu public sur son site officiel, Euro-Med HRM a estimé que "les arrestations effectuées par les autorités algériennes d'activistes pacifistes constituent une atteinte à la liberté d'expression en Algérie", rappelant que les arrestations de grande ampleur ont commencé le 21 juin et se poursuivent encore aujourd'hui, ciblant toute personne brandissant des drapeaux et souhaitant participer aux manifestations ainsi que des chefs de partis politiques, et tous ceux qui s'opposent à l'autorité dirigeante. Tout en dénonçant les atteintes multiformes aux libertés et aux droits des Algériens, Euro-Med HRM a dénoncé cette démarche répressive estimant que "cela représente un énorme coup porté à la liberté d'expression et au droit de se rassembler pacifiquement". Pour le porte-parole d'Euro-Med HRM, Selin Yasar, "il est perturbant que des activistes et des chefs de partis politiques soient arrêtés et poursuivis pour avoir seulement exprimé pacifiquement leurs opinions politiques, en violation claire de la Constitution algérienne et des obligations internationales de l'Algérie (...) Les forces de police sont déployées en force dans les principales rues, les places et les points de contrôle de la capitale, afin de réduire le nombre de personnes pouvant rejoindre la manifestation de masse et de contrôler étroitement les participants. C'est un coup dur porté à la liberté d'expression et au droit de réunion pacifique". L'ONG citera plusieurs cas édifiants d'arrestations, à l'instar du militant Hamza Joudi, incarcéré le 24 août à El-Harrach, ainsi que d'autres incarcérés pour "conspiration contre l'État et l'armée", notamment Louisa Hanoune et le général Ali Ghediri. À ce propos, Euro-Med estime que ces arrestations et ces détentions, qualifiées d'arbitraires, "n'aideront pas l'Algérie" à sortir de la crise politique. "Les autorités gouvernementales devraient écouter les demandes de centaines de milliers de manifestants pacifiques en faveur d'une

transition démocratique qui protège tous les Algériens et préserve leur dignité humaine”, a encore souligné Euro-Med HRM. Celle-ci a déploré, par ailleurs, que les autorités algériennes recourent à la répression pour empêcher des réunions de groupes politiques et associatifs, pour bloquer des sites d’information, pour expulser du territoire algérien des journalistes vétérans, y compris un reporter d’une agence de presse internationale ainsi que plusieurs journalistes étrangers. Du reste, l’ONG a rappelé aux autorités algériennes l’impératif de respecter le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ratifié par l’Algérie en 1989, ainsi que la Charte africaine des droits de l’Homme et des peuples, lorsqu’il s’agit de manifestants pacifiques qui déploient une banderole lors de manifestations hebdomadaires.

FARID BELGACEM

Liberté, 21.09.2019, ELLES SE SONT EXPRIMÉES DANS UNE DÉCLARATION PUBLIQUE, Des ONG progressistes soutiennent le “hirak”,

Des organisations non gouvernementales (ONG) nord-américaines et britanniques ont rendu publique une déclaration dans laquelle elles se proclament solidaires avec le peuple algérien qui s'est soulevé pour le changement du système de gouvernance. Les signataires, la plupart se revendiquant de la gauche, à l'image de World Human Rights (États-Unis) et Alternatives (Canada), estiment que “le futur de (leur) propre liberté, autodétermination et émancipation est en jeu, en ce moment même en Algérie”. “Le vendredi 22 février 2019, le peuple algérien s'est, encore une fois, soulevé, déterminé à retrouver pleinement sa dignité trop longtemps bafouée. Depuis ce premier vendredi, des millions d'Algériens descendent dans la rue chaque mardi et chaque vendredi, fidèles à l'esprit de libération et d'émancipation de leurs aïeux”, rappelle ce regroupement d'organisations, avant d'ajouter que la révolution populaire entre désormais dans “une nouvelle phase critique” avec, notamment, le tournant répressif imposé par le chef de l'armée Ahmed Gaïd Salah à la révolution du sourire. La déclaration de ces ONG n'a pas manqué de pointer du doigt le détournement de l'indépendance nationale, fruit d'une glorieuse lutte armée. “L'indépendance du peuple algérien a été confisquée par une élite militaro-oligarchique qui s'est acharnée, pendant des décennies, à appauvrir et à étouffer les Algériens et la vie politique algérienne”, dénonce le document en question. Tout en reconnaissant que le destin de l'Algérie ne peut être décidé que par les Algériens eux-mêmes, les représentants de ces organisations signataires de la déclaration réitèrent leur “soutien aux Algériens qui luttent pour la dignité, la justice sociale, la souveraineté, l'indépendance et l'émancipation”. “Dans le tournant de son Histoire, le peuple algérien aura besoin du soutien de toutes les forces progressistes et révolutionnaires à travers le monde”, concluent les signataires qui, tout en condamnant la répression des manifestations, exigent la libération des détenus politiques et d'opinion.

Yahia Arkat

Liberté, 21.09.2019, TOUT EN EXIGEANT LA LIBÉRATION IMMÉDIATE DES DÉTENUS D'OPINION, Amnesty International dénonce des “arrestations arbitraires généralisées”,

Amnesty International a réagi, jeudi, dans un communiqué rendu public, à la recrudescence des arrestations de manifestants et d'animateurs du hirak. “Les autorités algériennes ne doivent pas bloquer l'accès des manifestant(e)s à Alger, le 20 septembre, et doivent mettre fin aux arrestations arbitraires dans un contexte de répression croissante qui a conduit à l'arrestation de dizaines de manifestant(e)s ces dix derniers jours”, a déclaré l'ONG, la veille du 31e vendredi du hirak. Et l'ONG, dirigée par Kumi Naidoo, de relever : “Cette dernière semaine a connu une recrudescence du nombre d'arrestations de manifestant(e)s pacifiques. Depuis le 11 septembre, au moins 37 étudiant(e)s, militant(e)s politiques et autres militant(e)s de la société civile ont été arrêté(e)s. Si certains ont été libérés, au moins 24 sont toujours en détention.”

Visiblement inquiète de ce qui se passe en Algérie, Amnesty International estime qu'avec ce nouveau tour de vis des autorités algériennes, les libertés publiques sont sérieusement menacées. “La reprise des arrestations arbitraires généralisées visant des groupes d'activistes politiques et autres de la société civile indique clairement que le droit à la liberté de réunion et d'expression est toujours sérieusement menacé en Algérie”, a soutenu Heba Morayef, directrice régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à Amnesty International. Et de recommander : “Les autorités algériennes doivent reconnaître que les appels pacifiques des manifestants en faveur d'un changement radical ne disparaîtront pas. Ils doivent écouter les manifestant(e)s pacifiques au lieu d'essayer de les réprimer.”

Pour AI, cette vague d'arrestations semble faire partie d'“une tentative orchestrée d'intimider des manifestant(e)s, notamment des activistes politiques et de la société civile, en amont des prochaines élections, créant ainsi un climat de peur et de répression dans tout le pays”. L'ONG estime qu'“au lieu de piétiner les droits des Algériens, les autorités algériennes devraient respecter le droit de réunion pacifique et apprendre à écouter les manifestant(e)s”.

Amnesty International exige la libération immédiate et sans condition de tous les détenus d'opinion.

“Toutes les personnes détenues uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression, d'association ou de réunion pacifique doivent être libérées

immédiatement et sans condition, et toutes les charges retenues contre elles doivent être abandonnées”, a réclamé l’ONG.

Arab Chih

Liberté, 21.09.2019, INTERPELLÉ MERCREDI ET PRÉSENTÉ JEUDI DEVANT LE JUGE D'INSTRUCTION, Fodil Boumala en détention préventive,



L'arrestation a été dénoncée par des formations politiques, des syndicalistes, le comité national pour la libération des détenus et des animateurs du mouvement populaire.

Le journaliste et activiste politique Fodil Boumala est en détention provisoire depuis jeudi. C'est le juge d'instruction près le tribunal de Dar El-Beïda qui a décidé de cette mesure contre le prévenu. Il est accusé d'avoir "diffusé des tracts portant atteinte à l'unité nationale", selon son avocat, Me Abdelghani Badi. Fodil Boumala, figure emblématique du mouvement du soulèvement contre le système, a été arrêté mercredi soir à proximité de son domicile par des éléments des services de sécurité. Il a été présenté le lendemain devant le procureur du tribunal de Dar El-Beïda, qui a décidé de le présenter devant le juge d'instruction du même tribunal.

Ce dernier a finalement placé Fodil Boumala en détention préventive. L'arrestation de Fodil Boumala a été dénoncée par des formations politiques, des syndicalistes, le comité national pour la libération des détenus, des animateurs du mouvement populaire et par des citoyens, notamment sur les réseaux sociaux. Cette arrestation et cet emprisonnement sont considérés "comme une tentative de décapiter" le mouvement pour "en finir avec la contestation citoyenne", écrivent des internautes. L'incarcération de Boumala est la troisième en quelques jours, après celle de Karim Tabbou et de Samir Belarbi, tous animateurs du mouvement populaire.

La similitude des griefs retenus contre ces détenus, à savoir atteinte au moral des troupes pour Tabbou, atteinte à corps constitué pour Belarbi et distribution de tracts portant atteinte à l'unité nationale pour Boumala, confirme, on ne peut mieux, l'acharnement du pouvoir contre des animateurs du mouvement populaire. Ces arrestations entrent, décidément, dans un plan global qui vise l'affaiblissement du mouvement. Elles interviennent dans une conjoncture où le

pouvoir en place multiplie les tentatives et les manœuvres pour en finir avec la contestation. Des manœuvres qui ont été accentuées après la convocation du corps électoral pour une élection présidentielle contestée et qui font suite à celles qui ont ciblé, durant plusieurs vendredis, les manifestants qui brandissaient l’emblème amazigh, particulièrement dans la capitale. Plusieurs jeunes du hirak croupissent en prison depuis plusieurs semaines. Des détentions que les défenseurs des droits de l’Homme, l’opposition politique et les organisations de la société civile ne cessent de qualifier d’arbitraires.

Mohamed Mouloudj

El watan, 22.09.2019, Collectif de la société civile pour la transition démocratique : «La tenue des élections dans le contexte actuel est dangereux»,

Le Collectif de la société civile pour la transition démocratique réitère sa mise en garde contre le forcing électoral du pouvoir en place. Cette échéance constitue, selon les membres de ce collectif, «un grave danger pour le pays».

Réunis hier à Alger pour évaluer la situation politique du pays, après la grandiose mobilisation populaire qui a exprimé, vendredi dernier, son rejet de la feuille de route du régime, les animateurs de ce collectif estiment «qu'il est impossible de tenir une élection dans le contexte actuel». «Le maintien de ce scrutin représente un risque pour l'unité et la stabilité du pays. Sa tenue dans le contexte actuel représente un véritable danger», explique le vice-président de la Laddh, Saïd Salhi, qui a pris part à cette réunion.

Selon lui, le collectif de la société civile, signataire de l'initiative de sortie de crise du 15 juin dernier, a noté «le sursaut du mouvement populaire qui a prouvé, à l'occasion du 31e vendredi du hirak, sa détermination à poursuivre la lutte pour une véritable démocratie en rejetant, unanimement, la feuille de route du système».

Ce faisant, le Collectif de la société civile pour la transition démocratique dénonce la répression qui s'abat sur les manifestants et les hommes politiques opposés à l'agenda du pouvoir. Il appelle, dans la foulée, à la libération de tous les détenus d'opinion.

«Nous considérons la libération de tous les détenus d'opinion comme une urgence absolue. Nous exigeons aussi l'arrêt de la répression du mouvement populaire», soutient, Saïd Salhi. Le collectif appelle aussi l'ensemble des acteurs politiques, y compris les éventuels prétendants à la présidentielle du 12 décembre prochain, à prendre une position claire par rapport à la situation actuelle.

Poursuivre la concertation pour une conférence unitaire

Les membres du collectif, explique notre interlocuteur, décident de poursuivre leur travail en multipliant les concertations avec les différents acteurs en vue d'aller vers une conférence nationale unitaire pour une transition démocratique.

De son côté, le Forum de la société civile pour le changement exprime, dans un communiqué rendu public, ses inquiétudes face à la multiplication des arrestations des manifestants.

«Au moment où le Forum s’attendait à la libération des jeunes du hirak et le départ du gouvernement actuel comme des mesures capables de rétablir la confiance et la mise en place d’un climat propice à la participation des citoyens aux élections, il est surpris par des décisions arbitraires qui ne favorisent pas cette joute électorale et qui n’augurent pas d’une sortie de crise», explique cette organisation, signataire également de l’initiative du 15 juin dernier. Pour le coordinateur du Forum, Abderrahmane Arar, ces décisions «risquent d’aggraver la situation politique et sociale dans le pays».

MADJID MAKEDHI

El watan, 23.09.2019, Le CNLD dénonce la procédure : Des commissions rogatoires pour les détenus d'opinion,

Le CNLD appelle les familles des détenus et les citoyens à tenir des sit-in devant les tribunaux de Bab El Oued et de Sidi M'hamed, à partir de 9h30, pour exiger la libération de tous les détenus.

Des commissions rogatoires ont été ordonnées par le tribunal de Sidi M'hamed pour avoir des informations complémentaires dans la procédure d'instruction sur les détenus du mouvement populaire. La décision concerne les prisonniers résidant en dehors de la wilaya d'Alger. «Samedi, nous avons appris par le biais des avocats que le juge du tribunal de Sidi M'hamed a ordonné une commission rogatoire (enquête sociale) pour sept détenus résidant hors d'Alger.

Il s'agit probablement de détenus de Haizer (Bouira). C'est grave, car il ne s'agit pas de criminels», s'offusque Kaci Tansaout, coordinateur du Comité national pour la libération des détenus (CNLD). Pour Tansaout, les juges «cherchent à gagner du temps». «Comme nous le savons, la détention préventive ne doit pas dépasser quatre mois, alors que les détenus en sont actuellement à 93 jours de détention. Le procureur peut demander à prolonger ce délai.

Les commissions rogatoires permettent aux juges de gagner du temps en attendant d'étudier les recours déposés par les avocats. Les juges d'Alger cherchent à se sortir du piège. A Annaba, Chlef, Batna, les juges ont libéré les détenus, mais à Alger, particulièrement à Sidi M'hamed, des manifestants sont maintenus en prison», s'étonne le coordinateur du CNLD.

Quelque 70 détenus sont à la maison d'arrêt d'El Harrach. «Le chiffre fluctue. On ne peut pas avoir un chiffre exact de tous les détenus d'opinion», relève Arezki Challal, porte-parole du collectif des familles des détenus.

Aujourd'hui, des prisonniers seront auditionnés. Bounouh Nabil et Mohand Ameziane Belehoul seront présentés devant le juge du tribunal de Sidi M'hamed. Même procédure pour Akli Okbi qui sera auditionné le même jour par le juge du tribunal de Bab El Oued, précise le CNLD sur sa page Facebook.

Sellini interpellé par les avocats

«Il s'agit d'auditions dans le fond, comme les juges l'ont fait déjà le 5 septembre avec quatre détenus et jeudi passé avec un des vendeurs de pin's. Ils font ça pour gagner du temps et jouer sur les nerfs des familles», s'offusque Tansaout. Le

CNLD appelle les familles des détenus et les citoyens à tenir des sit-in devant les tribunaux de Bab El Oued et de Sidi M'hamed à partir de 9h30, pour exiger la libération de tous les détenus. «En tant que parents de détenus, nous exigeons la libération inconditionnelle de tous les détenus d'opinion. Nous nous réservons par ailleurs le droit de saisir les instances, les institutions et les organisations nationales et internationales qui ont pour vocation de défendre les droits», annonce Challal.

Les familles ont-elles un espoir ? «Tout dépendra de l'évolution de la situation. Nous espérons que Gaïd reviendra à la sagesse», souhaite-t-il.

Tansaout signale que 22 personnes arrêtées vendredi dernier ont été libérées, à l'exception d'une seule, qui serait originaire la wilaya de Tizi Ouzou, «mais nous attendons de confirmer l'information». Un courrier devrait être envoyé au bâtonnier d'Alger, Abdelmadjid Sellini, pour avoir plus de détails sur l'information qu'il a donnée à El Khabar, sur la libération des détenus «dans deux semaines», nous a confié une source.

Par ailleurs, il est à signaler que le procès du fonctionnaire licencié du ministère de l'Intérieur, Mourad Amiri, poursuivi pour «insulte, injure et atteinte à corps constitué» par le ministre de l'Intérieur, Salah-Eddine Dahmoune, a été reporté au 29 septembre.

IDDIR NADIR

El watan, 23.09.2019, Collectif de la société civile pour la transition démocratique : «La classe politique et les personnalités doivent se positionner avec le peuple»,

Le Collectif de la société civile pour la transition démocratique appelle l'ensemble de la classe politique et des personnalités à se positionner clairement du côté du peuple. Dans un communiqué rendu public hier, le collectif invite «ces acteurs à être à la hauteur des aspirations des Algériens qui veulent aller vers une nouvelle République démocratique et sociale».

Poursuivant, les animateurs de ce collectif, qui ont tenu leur réunion samedi dernier, saluent l'exceptionnelle mobilisation populaire à l'occasion du 31e vendredi du hirak. «C'est une mobilisation nationale, populaire et pacifique qui exprime sans équivoque un refus catégorique de l'élection que compte organiser le pouvoir le 12 décembre prochain. A travers cette énième démonstration citoyenne pacifique, le peuple algérien rejette la démarche autoritaire du pouvoir et réaffirme sa volonté d'exercer sa souveraineté loin des symboles du système, de ses pratiques et de ses manœuvres», lit-on dans ce communiqué.

Le collectif réitère aussi son «soutien au hirak» et appelle à «la libération de l'ensemble de détenus d'opinion et l'arrêt de la répression». Le collectif dénonce aussi «les arrestations arbitraires qui ont ciblé des dizaines de citoyens lors de la marche pacifique des étudiants du 17 septembre». Il s'indigne contre la mise en «détention des militants pour la démocratie, dont Samir Belarbi et Foudil Boumala, poursuivis sur la base de leurs opinions et de leur engagement en faveur du changement pacifique.

Ces arrestations, ajoutées à celles des autres semaines, traduisent la volonté manifeste du pouvoir d'opter pour la répression comme seule perspective du dépassement de sa propre crise». «Sinon, comment expliquer la décision invraisemblable et anticonstitutionnelle prise par le chef d'état-major de l'armée de fermer la capitale le vendredi devant les citoyens des autres wilayas et de les soumettre à des mesures punitives totalement arbitraires», condamnent les animateurs de ce collectif.

Pour eux, «cette dérive autoritaire menace toutes les libertés garanties par la Constitution et les textes internationaux relatifs à la protection des droits de l'homme ratifiés par l'Algérie». En outre, les membres du collectif ont, selon le même communiqué, abordé les questions de son organisation interne et de son

élargissement à d'autres acteurs de la société civile, notamment au niveau local, en rupture avec le système.

MADJID MAKEDHI

El watan, 23.09.2019, Me Farouk Ksentini : «Je ne peux douter de la compétence des juges militaires»,

– Avez-vous des appréhensions ou êtes-vous serein par rapport au procès d’aujourd’hui ?

Franchement, je n’ai pas d’appréhension. Ce sont des Algériens qui vont comparaître devant des magistrats algériens. Je ne peux douter de la compétence des juges militaires. C’est une affaire comme une autre. Il n’y a rien d’extraordinaire...

– Pensez-vous que la presse accédera au tribunal militaire ?

La décision relève du président de cette juridiction. Mais il ne faut pas oublier qu’il s’agit d’une juridiction d’exception. Seuls les familles et les avocats ont le droit d’être présents à l’audience.

Pourtant, lors du procès de feu le général Beloucif et des anciens dirigeants du parti dissous, la presse avait couvert les débats...

C’était un contexte particulier. Le tribunal est souverain. Il peut à la dernière minute décider que les journalistes peuvent assister aux débats. Comme il peut décréter le huis clos.

– Pensez-vous que le procès sera renvoyé ?

Possible, en raison de l’état de santé de Mohamed Mediène qui s’est dégradé ces dix derniers jours. Il s’est affaibli, il a perdu plus de 14 kg, parce qu’il ne se nourrit que de fruits. La chute qu’il a faite a engendré une fracture à l’épaule. Il a été mal opéré et sa plaie ne guérit pas. Il n’arrive plus à retrouver sa santé.

– Va-t-il être présent dans ces conditions ?

Je ne sais pas. Peut-être qu’ils vont le ramener. Mais il ne sera pas en mesure, ni physiquement ni moralement, de répondre aux questions et de suivre ce procès important, qui risque de durer longtemps.

– Vous aviez demandé l’audition de l’ancien président, Liamine Zeroual, comme témoin. Sera-t-il présent à l’audience ?

Je ne sais pas. Nous avons demandé son audition lors de l’instruction et le juge a refusé. Nous avons fait appel auprès de la chambre d’accusation, et celle-ci nous a déboutés. Nous avons relancé notre demande devant le tribunal pour qu’il

soit convoqué lors du procès comme témoin. Peut-être qu'ils auront une autre appréciation. Son témoignage est très important pour faire éclater la vérité.

SALIMA TLEMCANI

El watan, 23.09.2019, Tribunal de sidi M'hamed : La justice refuse de libérer un détenu malade,



La demande de libération du jeune détenu Bilal Ziane pour motif de soins médicaux (chimiothérapie) n'a pas été acceptée par le juge près du tribunal de Sidi M'hamed, a-t-on appris.

Placé sous mandat de dépôt depuis le vendredi 13 septembre dernier suite à son arrestation lors de la manifestation hebdomadaire, le jeune, atteint d'un cancer, avait adressé une demande de sortie pour effectuer des soins médicaux programmés pour ce lundi 23 septembre. Sa demande s'est soldée par un refus du juge de Sidi M'hamed.

Si le cas des autres détenus d'opinion a été jugé par les observateurs comme étant une décision arbitraire commise par la justice, il n'en demeure pas moins que le cas du jeune Bilal Ziane est perçu comme grave dérive aux droits de l'homme.

A ce titre, le comité national pour la libération des détenus (CNLD) a tenu à condamner fermement la décision jugée hâtive et non prise en considération par la justice.

« Cette décision est condamnable ! Cette privation nuisible à sa santé est punie lourdement par les conventions internationales », lit-t-on sur la page du comité.

Parmi la liste des détenus d'opinion qui a atteint le nombre de 70 détenus, deux autres cas de malades ont été refusés de sortie tout comme le jeune Bilal.

Le procureur et le juge d'instruction du même tribunal (Sidi M'hamed) ont placé, mercredi 18 septembre un malade mental 100 %, Maati Salah (âgé de 47 ans) qui a été arrêté par les services de sécurité lors de la marche des étudiants de mardi dernier, alors qu'il avait une pancarte entre ses mains sur laquelle sont dessinés tous les présidents algériens, ainsi qu'un autre vieux (Garidi Hamidou) âgé de 76 ans atteint d'une maladie chronique.

AZIZ KHAROU

El watan, 24.09.2019, Abdelmoumene Khelil. Secrétaire général de la LADDH : «Il est regrettable d’attribuer un rôle répressif à la justice...»,

– Des dizaines d’arrestations au sein du mouvement populaire et des poursuites contre les activistes sont opérées chaque jour. Que cherche-t-on à travers ces opérations ?

Il devient clair que le pouvoir est agacé par la poursuite de la mobilisation pacifique à travers tout le pays et spécialement à Alger, son centre de décision. Cette mobilisation reste intacte, alors même que le pouvoir tente par tous les moyens de l’affaiblir. Les discours menaçants du chef d’état-major, la «caporalisation» des médias audiovisuels privés et étatiques ou encore la mobilisation des «doubab électroniques» visent tous à reprendre la rue au hirak, dans la perspective de faire passer la feuille de route déjà arrêtée au sein du pouvoir. Il ne faut pas oublier qu’Alger était interdite aux manifestations pacifiques depuis 2001.

– Le pouvoir et le premier responsable de l’institution militaire enclenchent ce type de procédures au moment où l’on appelle à l’avènement d’un Etat de droit et démocratique. Pourquoi ? Quel message veulent-ils faire passer ?

Depuis le début, le pouvoir a refusé d’engager un vrai dialogue national sur les modalités de la transition politique. Pour lui, il y a une crise et c’est le hirak qui en est responsable, alors que nous savons tous que celui-ci est la résultante d’une impasse systémique, générée par la structure et les pratiques mêmes du système mis en place depuis 1962. Donc, à mon avis, par ces arrestations, le pouvoir veut matérialiser en quelque sorte la responsabilité du hirak dans la crise. En clair, il lui faut des coupables. D’autres lectures considèrent qu’à travers ces arrestations, le pouvoir disposerait d’éléments de négociation.

– En tant que responsable de la Ligue des droits de l’homme, comment qualifiez-vous cet état de fait et quelle est la place des droits de l’homme en Algérie, notamment en cette conjoncture actuelle ?

Durant ces quelques mois, la situation des droits de l’homme s’est sensiblement détériorée, car, en plus des arrestations durant les manifestations et les poursuites contre des responsables politiques et autres figures actives du mouvement, il y a des dizaines d’autres poursuites contre des activistes anonymes sur la base de publications sur les réseaux sociaux, des intimidations

sans aucune référence procédurale nous sont régulièrement signalées. Ajoutez à cela la banalisation d'un discours haineux et clivant sur les réseaux sociaux et même à la télévision, sans que les autorités n'interviennent.

En matière de poursuites judiciaires, les avocats de la défense contestent des dysfonctionnements dans certaines procédures et le bien-fondé, au regard de la loi, de la poursuite en elle-même. Le cas des drapeaux amazighs en est la parfaite illustration. Il est regrettable d'attribuer un rôle répressif à la justice, notamment lorsqu'il s'agit d'atteinte aux droits fondamentaux des citoyens.

– Faut-il s'attendre à d'autres arrestations ?

Il n'y a aucun signe de détente de la part du pouvoir, qui veut imposer sa vision par la force en instrumentalisant les institutions de l'Etat. Le respect des droits de l'homme n'est visiblement pas au centre de ses préoccupations, alors même que l'Etat algérien s'est engagé à le faire à travers la ratification de nombre de conventions internationales et que la Constitution algérienne l'oblige à le faire.

– Que faut-il faire face à ce climat de terreur et de répression ?

Il faut rester vigilant et pacifique et continuer collectivement à porter les revendications du changement exprimées par le mouvement du 22 Février. Pour nous, défenseurs des droits de l'homme, nous devons faire un monitoring des violations des droits de l'homme, pour saisir les instances onusiennes (comités des droits de l'homme, rapporteurs spéciaux...) quand cela devient nécessaire et permettra de préserver les droits fondamentaux des individus. Les avocats de la défense ont aussi un rôle très important à jouer, pour faire valoir le droit au-delà de toute autre considération. Beaucoup d'entre eux le font avec constance et détermination.

– Le corps électoral vient d'être convoqué et la date des élections arrêtée. A votre avis, ce scrutin aura-t-il lieu comme prévu ?

Il est difficile d'apporter une affirmation à ce sujet, mais en tant que défenseur des droits de l'homme, j'exprime mon inquiétude sur le coût et les conséquences en matière de régression des droits de l'homme qu'impliquent une telle décision. Une décision qui reflète un déni de réalité manifeste et une volonté de maintenir le système contre la marche de l'histoire.

NABILA AMIR

El watan, 26.09.2019, Le collectif des avocats des détenus dénonce des «lenteurs» : «Qu’attendent ces juges pour programmer le procès ?»,

Le Collectif des avocats des détenus dénonce «la volonté des juges de décourager les avocats qui doivent se déplacer quotidiennement pour assister aux auditions des détenus».

«Le tribunal de Sidi M’hamed et le tribunal de Bab El Oued informent les avocats de la défense des détenus, via des SMS, la veille de la comparution de deux détenus devant le juge d’instruction dans le fond. Il s’agit d’un plan bien étudié et bien organisé par la justice aux ordres qui n’a qu’un seul but : décourager les avocats qui doivent se déplacer quotidiennement pour assister aux auditions des détenus pris en otages et briser le moral des détenus et de leurs familles», a dénoncé le CNLD dans un post virulent publié sur sa page Facebook.

Il est précisé que les avocats de la défense des détenus n’ont pas pris de congé cet été, «se demandant que cache cette fois-ci la justice soumise et évidemment ces juges qui ont pris leur congé du 15 juillet jusqu’au 15 septembre». Cette situation, précise-t-on, a causé un «retard énorme» et une «lenteur» dans le traitement des dossiers.

Le collectif s’interroge : que cachent réellement ces auditions (comparution dans le fond) devant le juge d’instruction du tribunal – notamment celui de Sidi M’hamed – alors que le monde entier sait qu’il s’agit de détentions arbitraires et d’accusations infondées ? Il relève que les juges d’Alger, qui ont mis sous mandat de dépôt une cinquantaine de citoyens, sont «en train de gagner du temps en attendant de recevoir des ordres d’en haut pour prendre des décisions».

Des lois de la République «différentes» ?

«Les lois de la République algérienne sont-elles différentes entre Annaba, Chlef, Mostaganem, Oran, Batna et la justice d’Alger qui est toute proche des cercles de décisions ? Pourtant, les faits et les accusations sont les mêmes un peu partout dans toutes les wilayas ! Qu’attendent ces juges pour programmer le procès de tous ces détenus dont nombreux sont à leur 95e jour de détention provisoire ?

Pourquoi un des juges d’instruction du tribunal de Sidi M’hamed a ordonné une commission rogatoire (enquête sociale) sur sept détenus résidant hors wilaya d’Alger ?» s’interrogent les rédacteurs de la

déclaration. Et d'ajouter : «N'y a-t-il pas un autre moyen pour gagner du temps afin de prolonger la durée de détention provisoire limitée à quatre mois préalablement ?»

Malgré les tracasseries et les difficultés rencontrées par le collectif, les avocats et les membres du CNLD engagés pour la libération de tous les détenus d'opinion assurent être déterminés à continuer le combat. Engagé dans le collectif, Me Alili a lancé un appel à ses collègues. «Nous avons besoin de vous, ce n'est pas uniquement dans les marches. De nos jours, il y a plusieurs programmations devant les juges d'instruction, des présentations, des audiences pénales, dans plusieurs tribunaux à l'échelle nationale et le nombre d'avocats ne répond pas aux besoins des détenus et non-détenus. Nous devons renforcer le collectif.

Sinon, on risque de perdre la bataille, ou bien les avocats qui restent vont lâcher et se retirer un par un du collectif», poste-t-elle sur sa page Facebook. Le CNLD a salué dans sa déclaration la mobilisation citoyenne pour exiger la libération de ces otages et informe l'opinion publique que les détenus d'opinion ainsi que leurs familles ont besoin de la solidarité de tous sans aucune exception. «Les avocats de la défense des détenus, mobilisés et engagés depuis le début de la révolution, à défendre bénévolement tous les détenus d'opinion, continuent leur noble mission et s'organisent en groupes à répartir les tâches», conclut le collectif.

IDDIR NADIR

Le quotidien d'Oran, 26.09.2019, Mokrane Aït Larbi réagit au verdict contre Louisa Hanoune,

Le militant de défense des droits de l'homme et non moins avocat de Louisa Hanoune, Mokrane Aït Larbi, a réagi hier au verdict prononcé par le tribunal militaire de Blida. Dans un communiqué publié sur la page Facebook du Parti des travailleurs, Mokrane Aït Larbi affirme que le procès des 4 prévenus a eu lieu presque à huis clos, contrairement, affirme-t-il, à ce que soutient le tribunal militaire de Blida. «Ni les journalistes ni les citoyens n'ont pu approcher le tribunal», dira Aït Larbi, qui soutient que même des avocats de la défense ont trouvé des difficultés pour accéder à la salle d'audience. Mokrane Aït Larbi soutient que le verdict du tribunal a été «expéditif» et n'a pas pris le temps d'entendre toutes les parties concernées par cette affaire. Il cite notamment le cas de l'ancien président de la République, Liamine Zeroual, qui a été cité dans le rapport mais qui n'a pas été convoqué pour être entendu par la justice. L'avocat de Louisa Hanoune affirme que sa mandante a été condamnée pour ses positions politiques. Il n'existe, par ailleurs, aucun enregistrement vidéo ou sonore sur la fameuse réunion qui a regroupé, en sus de Louisa Hanoune, le patron des Services de renseignements Tartag, Saïd Bouteflika, l'ancien général à la retraite Toufik ainsi que l'ex-président Zeroual. Mokrane Aït Larbi affirme également que le tribunal n'a pas permis aux avocats de la défense de disposer d'une copie du rapport des services de sécurité sur cette affaire, alors que d'après lui, l'article 132 de la justice militaire le permet.

Par Z. M

El watan, 26.09.2019, Entre soumission et résistance, La trahison des médias,



Rupture. La confiance des Algériens en les médias est à son plus bas niveau. Elle est quasiment rompue. Chaque vendredi de mobilisation, les manifestants de toutes les villes du pays vilipendent féroce­ment les médias.

Traité­s de «servilement flatteurs» du pouvoir politique, le «peuple du vendredi» réserve un traitement spécialement hostile aux médias. La violence des slogans consacrés aux médias est à la hauteur du déni doublé de manipulation qu'inflige la profession aux événements qui remuent toute l'Algérie depuis plus de sept mois.

Alors que l'insurrection citoyenne en cours dans le pays depuis le 22 février libère les espaces et émancipe les esprits, le champ médiatique s'y est enchaîné, notamment dans son versant audiovisuel.

La lune de miel entre les chaînes de télévision, privées et publiques, n'a pas duré très longtemps. Hésitantes durant la première semaine du soulèvement populaire, puis surfant sur la vague en se donnant le titre trompeur de la «voix du peuple» durant quelques vendredis, avant de braquer leurs caméras sur un ailleurs dépeuplé. Le divorce est vite consommé.

Le comportement de nombreux médias à l'égard de la révolution démocratique est passé du «léchage» au lynchage dans un spectaculaire retournement de situation politique à quelques jours de la chute d'Abdelaziz Bouteflika. Les laudateurs d'hier qui portaient au pinacle le «roi» se transforment en boute­feux du Président déchu. Le vieux roi est mort, vive le nouveau monarque consacré et célébré.

Ce faisant, les médias mènent une campagne pour décréter la fin de la révolution. Ils s'installent dans un aveugle déni des réalités accompagné d'une interminable campagne de manipulation de l'opinion et falsification de la vérité pourtant évidente. Au point de ne plus couvrir les gigantesques mobilisations populaires hebdomadaires.

Cette situation crée un profond malaise dans les rédactions, mécontente certains journalistes, mais surtout provoque une colère légitime de l'opinion publique. L'audiovisuel algérien manque ainsi un grand moment médiatique et tombe dans un gouffre dont il ne se relèvera pas de sitôt.

Il est vrai que les chaînes de télé privées sont «ligotées» par un statut fragilisant. Leur marge de liberté est drastiquement réduite. Lancées dans le sillage des «printemps arabes» comme signe d'«ouverture», mais en réalité pour contrer l'influence des chaînes satellitaires arabes, les chaînes de télévision privées sont mi-algériennes mi-étrangères. Semi-légales.

Des chaînes offshore autorisées et confiées aux «amis du pouvoir». La mission d'informer faiblement est accessoire. Leur tâche essentielle est d'accompagner les choix politiques décidés par le pouvoir sans tenir compte des exigences de l'éthique et de la déontologie. Un champ régenté par des règles non écrites.

Celles écrites ne sont pas non plus protectrices. Les choix éditoriaux relèvent plus des ordres «d'en haut» que de l'émanation d'un libre débat au sein des rédactions. Mais à l'abus de pouvoir, s'ajoute un abus d'obéissance criant. Une reconversion zélée. Dans l'art de faire les injonctions en convictions, les rédactions redoublent de soumission.

Îlot de résistance

Les journalistes exerçant dans ces médias sont comme pris en «otage». Ne pouvant supporter une telle situation, certains préfèrent partir pour préserver leur dignité. Ils ne sont pas nombreux à le faire.

«J'ai choisi le sacrifice qu'impose l'éthique aux privilèges du déshonneur», résume un journaliste qui a claqué la porte de trois rédactions différentes en quelques mois seulement, en contestant des ordres d'exécuter de «sales besognes». Ce journaliste se trouve aujourd'hui au chômage sans rien regretter de son geste d'«insurgé».

Ce panorama peu glorieux du champ audiovisuel est identique à une bonne partie de la presse écrite arabophone et francophone. Les titres de journaux qui étaient à la botte du régime de Bouteflika durant des années ont tourné casaque au Président déchu pour faire une entrée bruyante dans la nouvelle «maison d'obéissance».

Au passage, ils ferment à double tour la porte aux voix citoyennes qui s'élèvent dans les grands boulevards d'Algérie sans donner d'explication.

Cependant, dans ce champ de ruines médiatiques, quelques espaces résistent, des journalistes continuent d'assumer leur rôle, défiant les pressions et les intimidations. Aux difficultés économiques, se superposent des velléités de soumettre, voire d'effacer les voix libres.

Dans ce climat de peur générale, les journalistes indépendants se rendent à leurs rédactions «la peur au ventre». Viscéralement attachés aux règles qu'exige le métier de journaliste dans un pays où la liberté est en sursis, ils n'abandonnent pas ces îlots de résistance.

Les journaux qui ont tenu tête au régime de Bouteflika durant son règne despotique restent encore debout et refusent d'abdiquer. Non pas dans une attitude d'opposition politique, mais pour défendre un métier hautement nécessaire à la construction de la démocratie et dont la règle cardinale est l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs.

Beaucoup de spécialistes estiment que dans cette période charnière que traverse le pays, les médias sont à la traîne. Ils sont le maillon faible de la nouvelle histoire en mouvement. Nombreux sont les citoyens qui jugent qu'ils ont «trahi la cause du peuple».

HACEN OUALI

Liberté, 28.09.2019, ELLE LES QUALIFIE D'”ARBITRAIRES” ET DE “CIBLÉES”, La Laddh dénonce les arrestations de Tabbou et des deux militants du RAJ,



Les dernières arrestations de personnalités comme Karim Tabbou et de militants de l'association RAJ n'ont pas laissé indifférente la Ligue algérienne de la défense des droits de l'Homme (Laddh), aile Hocine Zahouane, qui, dans un communiqué rendu public jeudi 26 et signé par son vice-président Saïd Salhi, a pointé du doigt une “escalade dangereuse dans la répression du mouvement pacifique”.

“Des arrestations arbitraires et ciblées ont eu lieu aujourd'hui à Alger ; elles ont touché des militants politiques et de la société civile. Il s'agit de la nouvelle arrestation, chez lui, de Karim Tabbou alors qu'il avait été mis en liberté provisoire hier soir par un tribunal indépendant et de celle des deux militants de l'association RAJ Karim Boutata et Ahcène Kadi, arrêtés séparément dans des cafés à Alger-Centre”, a-t-elle indiqué. Pour la Laddh, “ces nouvelles arrestations arbitraires, car contraires aux garanties légales et aux droits des citoyens, suscitent beaucoup de questions et d'inquiétudes”. Et de s'interroger : “Qui a ordonné ces arrestations, quelle est la partie qui les a exécutées, quels sont les lieux de détention des prévenus ?” “Aucune information n'a été donnée jusqu'à présent, ni à leur famille ni aux avocats ou aux amis”, a-t-elle déploré. Après avoir exprimé sa “pleine solidarité avec les prévenus”, la Laddh a appelé à leur “libération inconditionnelle” mais aussi à “l'ouverture du champ politique et médiatique”, tout en réitérant “sa demande de mesures d'apaisement”. Bien plus, la Laddh a tenu à rappeler au gouvernement “ses obligations en matière de respect du droit interne, des instruments internationaux des droits humains contenus dans les conventions ratifiées par l'Algérie”, mais surtout appelé “le pouvoir, à sa tête le pouvoir réel, à la clairvoyance et à la retenue face à un mouvement populaire patriotique et résolument pacifique”. Pour la Laddh, “tout recours à la répression et à la contrainte est injustifié” et “l'imposition par la force de l'élection présidentielle contre la volonté du peuple exprimée

majoritairement par le hirak chaque vendredi ne fera qu'exacerber les tensions et exposer le pays aux risques d'instabilité et menaces d'atteinte à la cohésion nationale et à la paix civile". Estimant que l'élection présidentielle est "dangereuse pour le pays", la Laddh réclame son "annulation" ainsi que "l'ouverture d'une négociation directe en vue d'une solution politique consensuelle et apaisée vers la nouvelle république démocratique sociale et civile".

Un appel est aussi lancé par la Laddh à la population algérienne pour "préserver son expression unitaire et poursuivre son mouvement dans le strict cadre pacifique et patriotique, deux acquis qui ont scellé l'unité nationale et ont sauvé le pays de toute dérive".

A. Chih

El watan, 29.09.2019, Maître Mustapha Bouchachi. Avocat, «L'Algérie glisse progressivement vers un Etat de non-droit»,



Avocat de nombreux manifestants et militants politiques emprisonnés, maître Mustapha Bouchachi affirme que «le pays glisse progressivement vers une situation de non-droit» en raison des «dérives judiciaires» commises ces dernières semaines. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, il revient sur les détenus d'opinion et déclare : «Nous sommes face à une grave dérive. Ces procédés n'honorent nullement le pays et ne peuvent en aucun cas apaiser les esprits ou aider à faire sortir l'Algérie de la crise (...). Je suis peiné par ce qui arrive à l'Algérie.»

– De nombreux militants politiques, dont le dernier est Karim Tabbou, ont été arrêtés et placés en détention dans des conditions surprenantes. Quelle analyse faites-vous de cette situation ?

Il est vrai que le cas de Karim Tabbou n'est pas isolé. Il y a eu Lakhdar Bouregaâ, Salim Belarbi, Fodil Boumala, pour ne citer que ceux-là. Tous ont été arrêtés presque dans les mêmes conditions. Des gens en civil qui arrêtent des personnes sans que leurs familles n'en soient informées. Si on leur reproche des faits, n'est-il pas plus correct de leur envoyer des convocations pour les entendre ? Les membres de la *ïssaba* (la bande) sont venus à bord de leurs véhicules à la Cour suprême après avoir été convoqués, alors que les militants politiques font l'objet d'arrestation en violation de la loi. Fodil Boumala a été arrêté le soir au bas de son domicile...

– C'est contraire aux dispositions du code de procédure pénale...

Nous sommes devant une violation du code de procédure pénale. Une simple convocation aurait suffi. Il en est de même pour Karim Tabbou. Il venait d'être mis en liberté conditionnelle et, quelques heures après, des agents en civil se présentent à 8h30 pour l'emmener vers une destination inconnue. Vingt-quatre heures après, nous n'avons pas pu déterminer où il se trouvait. Pendant ce temps, imaginez dans quel état était sa famille. Il y a eu violation de l'article 51 du code de procédure pénale, qui donne droit aux personnes arrêtées d'informer

leurs familles ou leurs avocats de l'endroit où elles sont et pourquoi elles sont arrêtées.

– Comment l'avez-vous retrouvé ?

Il a fallu que je fasse la tournée des tribunaux de Koléa, puis de Bir Mourad Raïs, puis celui de Sidi M'hamed, pour que je sois informé qu'il a comparu, jeudi soir, devant cette juridiction. Pourquoi le tribunal n'informe pas l'opinion publique, comme il le faisait avec les ministres ? La famille de Tabbou a été livrée à l'inquiétude et à l'angoisse, alors qu'elle avait le droit de connaître tout ce qui concerne la procédure, depuis l'arrestation jusqu'à la comparution devant le tribunal...

– Toutes ces arrestations dans les mêmes conditions, sans respect des dispositions du code de procédure, ne préudent-elles pas une nouvelle ère de répression ?

Vous avez raison de dire que ces arrestations ont eu lieu dans les mêmes conditions. Les deux jeunes militants du RAJ ont été arrêtés dans un café. Je considère ces pratiques comme une violation de la loi. Cela n'honore ni le pays ni la justice. On prétend vouloir aller vers des élections pour une démocratie, mais ces procédés n'inspirent pas confiance et ne cadrent pas avec cette volonté affichée d'aller vers un Etat de droit. Je suis peiné par ce qui arrive à l'Algérie.

– Pourquoi de telles pratiques que l'on croyait révolues reviennent de plus en plus ?

Je ne sais pas. Mais c'est dommage que dans un pays qui a fait une révolution pacifique exemplaire, des procédés que l'on croyait révolus reviennent et soient utilisés contre des personnes qui n'ont ni volé ni tué, pour être arrêtées et emprisonnées. Il faut que la justice réagisse et mette un terme à ces dérives. Il faut savoir que Karim Tabbou a été arrêté, jeudi dernier, chez lui à Douéra. Légalement, la police judiciaire aurait dû informer le parquet de Koléa.

Or, lorsque j'ai pris attache avec lui, il m'a affirmé qu'il n'était pas au courant. Ce n'est que vendredi, en fin de matinée, que j'ai appris que Tabbou avait été déféré devant le tribunal de Sidi M'hamed, jeudi en fin de journée, puis placé en détention. Je ne connais pas les griefs. Ce qui est anormal. La situation est inquiétante. Le système en place veut aller vers des élections avec des procédés en violation de la loi.

– Qui, à votre avis, a intérêt à violer la loi et susciter des réactions opposées aux élections ?

Je ne sais pas. Mais il est certain que ces pratiques illégales ne sont certainement pas pour apaiser le climat qui favorise la tenue des élections.

– Peut-on parler d’instrumentalisation de la justice ?

Ce que je peux dire, c’est qu’il y a eu non-respect de la procédure. Dans le cas Tabbou, le parquet de Koléa et la famille auraient dû être informés de ce qui lui est arrivé et surtout où il était et pour quelle affaire il a été arrêté. Il est impératif que la justice intervienne.

– Ne voyez-vous pas que depuis quelque temps les atteintes aux droits des justiciables vont crescendo ?

Vous n’avez pas tellement tort. Je pense que le pays glisse progressivement vers une situation de non-droit. Samir Belarbi aurait pu être convoqué au lieu d’être arrêté de manière brutale dans la rue. Il faut savoir que ses avocats n’ont pas été informés de la date de l’audience de la chambre d’accusation, qui a décidé de son maintien en détention en l’absence de sa défense.

A des exceptions près, tous les manifestants arrêtés et déférés devant le tribunal ont été renvoyés devant le juge d’instruction qui les a placés en détention. Or, ils ont été arrêtés lors des manifestations pour «atroupement non autorisé» ou «port du drapeau amazigh».

De ce fait, ils auraient dû faire l’objet d’une procédure de flagrant délit et être jugés sur place et non pas faire l’objet d’une instruction pour les maintenir plus longtemps en détention. Il y a d’autres procédures qui évitent aux mis en cause la prison. Pourquoi a-t-on privilégié la détention, qui est une mesure exceptionnelle ?

Les griefs pour lesquels ils sont poursuivis ne méritent même pas la prison. Mais on a fait en sorte de les garder en détention et, à ce jour, l’instruction n’a toujours pas commencé. Nous sommes face à une grave dérive. Ces procédés n’honorent nullement le pays et ne peuvent en aucun cas apaiser les esprits ou aider à faire sortir l’Algérie de la crise. Ce n’est pas de cette façon que le pouvoir va convaincre les récalcitrants à aller aux urnes. Bien au contraire. Il ne fera que renforcer leur opposition au scrutin.

Elle accepte de porter le bébé de sa meilleure amie, mais ne s'attendait pas à ce qu'il se produise ceci.

SALIMA TLEMCANI

El watan, 29.09.2019, Le sociologue a animé une conférence-débat hier à Alger, Nacer Djabi : «Il y a un risque d'affrontement brutal»,



Le sociologue Nacer Djabi explique que le hirak actuel est caractérisé par la présence de trois composantes essentielles de la société : les jeunes, les femmes et la classe moyenne.

Le sociologue Nacer Djabi met en garde contre les risques de la gestion de la crise actuelle par les tenants du pouvoir. Selon lui, la reconduction des méthodes sécuritaires des années 1970 est «une grave erreur», car il ne prend pas en compte les mutations sociologiques de la société algériennes. «Le pouvoir n'a pas compris les transformations sociales rapides qui ont eu lieu en Algérie ces dernières années.

Et si cette incompréhension persiste, on peut aller vers une confrontation brutale», expliquait-il lors d'une conférence-débat sur le thème «Algérie : sociologie et révolution», organisée, hier à Alger, par l'association SOS Disparus.

Se référant aux études d'Emmanuel Todd sur les révoltes arabes et de Youcef Courbage, directeur de recherches à l'Institut national des études démographiques (INED) de Paris (France), le conférencier relève des transformations profondes de la société algérienne.

Ces mutations démographiques, selon lui, sont retrouvées dans le mouvement populaire né depuis le 22 février dernier. Soulignant l'important rôle de l'école – au-delà de la qualité de l'enseignement – dans la socialisation de l'individu algérien, Nacer Djabi explique que le hirak actuel est caractérisé par la présence de trois composantes essentielles de la société : les jeunes, les femmes et la classe moyenne.

«Sans la démographie, nous ne pouvons pas comprendre la politique. Et si on procède à l'analyse démographique de l'Algérie, on comprendra que nous

sommes face à une nouvelle société. Ces jeunes qui manifestent sont le produit de cette transformation que nous n'avons pas remarqué», explique-t-il.

Et d'ajouter : «La référence du jeune Algérien d'aujourd'hui n'est ni l'Arabie Saoudite ni le Pakistan. Il se réfère au monde moderne. Cela est confirmé par son insistance sur le caractère pacifique de la mobilisation et le respect des femmes présentes en force dans le hirak. Ainsi, nous ne nous sommes plus dans la configuration des années 1990.»

Outre les jeunes, le rôle des femmes est aussi déterminant, grâce à leur engagement synonyme de rupture avec l'ordre ancien. L'autre catégorie sociale qui a signé sa présence dans ce mouvement est la classe moyenne. «Celle-ci se sent véritablement bloquée par le système, pas seulement sur le plan financier.

C'est donc le meilleur de ce qu'a produit la société qui s'est retrouvé dans le hirak», souligne-t-il, précisant que cela exige une sérieuse méditation chez les tenants du pouvoir, car le mouvement est national et ses revendications aussi. Malheureusement, ajoute Nacer Djabi, ces derniers n'ont pas encore compris ces transformations. «Pis encore, ils ne cherchent pas à les cerner.

Car, cela exige des décideurs du moment l'ouverture du dialogue. Au lieu de cela, ils ferment tous les canaux qui peuvent les aider à avoir cette compréhension (médias, champ politique...», déplore-t-il. Le sociologue regrette cette situation où «le système rejette toujours les réalisations de l'Etat en se contentant d'une gestion informelle de ses affaires».

«C'est cela la logique du système qui explique son insistance sur la tenue des élections, sans une réelle ouverture», lance-t-il, rappelant qu'il y a aussi des défaillances au sein de l'élite politique algérienne, appelée à prendre en charge ces mutations sociologiques.

MADJID MAKEDHI

El watan, 30.09.2019, Kouceila Zerguine. Avocat spécialiste en droit de migration, «La nette régression en matière de libertés et de droits a redonné vie au phénomène de la hargha»,



– Nous assistons depuis quelques semaines à un sursaut du phénomène de l’émigration clandestine. Où en est la situation aujourd’hui ?

Dans sa lutte contre ce phénomène, l’Algérie a fait un pas en avant et deux en arrière. Depuis février, nous avons assisté à une trêve de deux mois et demi. Le mouvement populaire, le hirak, a donné de l’espoir aux jeunes. D’ailleurs, plusieurs slogans ont confirmé ce regain d’espoir. Parmi les plus puissants : «Nous ne quitterons pas le pays, c’est à vous de le faire.» La lenteur de la survenue des changements a fait renaître le désespoir et, de facto, cette envie de partir.

Le pire dans tout ça est que les pratiques du temps du clan Bouteflika ont refait surface. J’entends par pratiques, les atteintes aux libertés collectives et individuelles, les poursuites judiciaires gratuites contre les citoyens et les atteintes aux droits fondamentaux. Des droits que l’on croyait acquis à jamais. La nette régression en matière de libertés et de droits a redonné vie au phénomène de la hargha.

– Finalement, c’est ce retour vers les pratiques du système combattu qui est la cause de cette recrudescence du phénomène...

Oui ! Mais d’abord, pour comprendre le phénomène de la hargha, il faut se mettre dans la peau d’un harrag. Ce candidat à l’émigration ne se projette pas dans l’avenir de son pays. Un avenir qu’il ne voit même pas. Le phénomène de l’émigration clandestine est alimenté par d’autres principaux facteurs d’ordre international, notamment la politique migratoire imposée par l’Union européenne sur les pays nord-africains.

Il y a aussi ces facteurs internes d’ordre politique, économique et sociétal qui nourrissent chaque jour ce phénomène. Réduire ce phénomène à l’ordre économique est une grosse erreur. La plupart des postulants à ces départs ont un

poste de travail. Ils ont une ressource d'argent qui leur permet de payer les frais de ce voyage en mer. Le problème est plus profond que ce besoin de travailler.

C'est un problème qui est en relation avec la vie politique et les différentes libertés et droits des personnes. Une liberté que nous n'avons pas eue depuis l'indépendance. La preuve est que nous sommes jusqu'à aujourd'hui gouvernés par des personnes qui nous parlent encore de légitimité historique. Le système actuel vit dans une autre époque, loin de celle des jeunes qui manifestent aujourd'hui et qui désespérés prennent la mer.

Donc pour réduire ce phénomène, étant donné qu'il est impossible à stopper, il faut apporter des éléments de réponse par rapport à ces jeunes qui ne se retrouvent plus dans leur pays. Pour ce faire, il faut absolument que ce système actuel disparaisse et qu'une révolution réelle se passe dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Pour dissuader les harraga de se jeter à l'eau, il faut soigner ce malaise social national.

– Vous avez évoqué à plusieurs reprises le sujet des victimes de disparition forcée, notamment des détenus algériens en Tunisie. Où en êtes-vous aujourd'hui dans cette affaire ?

Effectivement. La Tunisie a été dernièrement conviée à un groupe de travail international afin d'ouvrir sans plus tarder une enquête à ce sujet. Malheureusement, les réponses du gouvernement tunisien sont toujours les mêmes : «Tous les noms que vous citez ne sont pas sur notre territoire.» Aucune enquête n'est diligentée dans ce sens. Il faut savoir que le changement de fond n'a pas eu lieu en Tunisie.

Le même système imposant les mêmes pratiques est resté. Il faut savoir qu'il y a un gros problème chez notre voisin : celui du changement des noms des détenus de sorte à ne pas les identifier avec leurs véritables patronymes. Toutefois, en l'absence d'une enquête réelle et indépendante, ces pratiques ne peuvent être dévoilées. Il faut savoir que ce type de pratiques de disparition forcée est considéré, en vertu de l'article 7 du Statut de Rome, comme un crime contre l'humanité.

En plus de jouer la carte du forcing sur la Tunisie, je travaille au sein d'un groupe de réflexion international afin de mettre les auteurs de ce crime abject devant leurs responsabilités.

ISMA BERSALI

Adn-News, 30.09.2019, Algérie. « EL HIRAK » contre «EL HARIK »,



Ou quand la « révolution du sourire » fait face à « l'incendie national » !

Le 30 Aout 2019,a été célébrée dans l'anonymat la journée internationale des victimes de disparitions forcées. Ce jour du 29septembre 2019,est le 14 ème anniversaire de la promulgation de la charte pour la réconciliation nationale. Y-a-t-il quelque chose de changé depuis pour les familles des concernés par ces causes pour lesquelles ils luttent sans relâche depuis des décennies ?

Malheureusement, force est de constater que la vie ordinaire des Algériens ordinaires, les sinistrés pour la survie des leurs, les familles victimes de la tragédie nationale (victimes du terrorisme et les familles de disparus) et leurs combats quotidiens pour la vérité et la justice, leurs souffrances morales et physiques sont reléguées au plus bas des préoccupations des détenteurs du pouvoir absolu dans le pays.

Malgré plus de 7 mois d'une révolution pacifique saluée de par le monde, le peuple est toujours exclu du débat ! De restrictions en restrictions, de manipulations en diversions, de répressions multiples aux arrestations, l'écrasante majorité du «bas pays » étouffe. La passerelle qui devait être entretenue entre gouvernants et gouvernés s'est davantage fragilisée et « l'incendie national » risque de prendre à n'importe quel moment et n'importe quel endroit du pays même si l'on sait que le pouvoir maîtrise tout ,sauf l'imprévisible.

Et cet imprévisible n'est autre que l'ignorance et le mépris affiché envers la majorité des Algériennes et Algériens en dissidence contre le système depuis le 22 février 2019 et sa volonté criminelle à imposer ses solutions suicidaires, comme cette opération « coup de force »d'imposer un scrutin présidentiel pour le 12 décembre 2019 contre la volonté populaire !

Les indicateurs d'une crise aiguë au sein du système sont là ! Les ingrédients d'une guerre ouverte entre décideurs et exécutants sont là également ! Les plates-bandes des uns sont piétinées par les autres.

A quoi obéit ce mouvement dans l'immobilisme ? Qui fait quoi ? Qui est qui ? Ya-t-il répartition des rôles ? Quel type de changement contrôlé nous prépare-t-on au sein de l'état-major de l'armée ?

Et le peuple Algérien, cette majorité qui fait l'Algérie, aura-t-il son mot à dire pour exprimer son vœu de changement ? Au rythme où vont les événements depuis l'enclenchement de la révolution du sourire, l'espoir du changement du système est encore permis, mais les détenteurs actuels des clés de la république, les militaires pour ne pas les nommer, s'entêtent toujours à reporter cette exigence historique à une date ultérieure.

Et les familles des disparus, comme d'ailleurs toutes les victimes du terrorisme et leurs familles, pourraient-elles, un jour espérer faire leur deuil, une fois que la vérité soit connue et que justice soit rendue ? Peut-être un jour.....lorsque le « hirak » aboutira ...

L'histoire, cette impitoyable horloge qui ne s'arrête jamais finira tôt ou tard par rattraper tous les usurpateurs qui par leur démarche belliqueuse préfèrent sauver le régime au lieu de sauver l'Algérie et les Algériens .

Je terminerais par cette citation à méditer ;Ce qu'écrivait le grand écrivain universaliste Mouloud MAAMERI dans une de ses œuvres il y a de cela des années : « Quand trop de sécheresse brule les cœurs, quand la faim tord trop d'entrailles, quand on verse trop de larmes, quand on bâillonne trop de rêves, c'est comme quand on ajoute bois sur bois sur un bucher. A la fin, il suffit d'un bout de bois d'un esclave pour faire dans le ciel de Dieu et dans le cœur des Hommes le plus énorme incendie »

Par Dr AMOKRANE Lakhdar, Premier secrétaire de « jil jadid »

Liberté, 30.09.2019, LES DEUX MILITANTS DU RAJ SONT ACCUSÉS D'“ATTEINTE À L'UNITÉ NATIONALE”, AHCÈNE KADI ET KARIM BOUTATA placés sous mandat de dépôt,



Ils ont été arrêtés jeudi séparément à Alger-Centre et transférés aussitôt, selon leurs proches, à la brigade de gendarmerie de Bab Jdid où ils ont été maintenus en garde à vue.

L'information est tombée hier vers 13h. Les deux militants de l'association RAJ, Ahcène Kadi et Karim Boutata, sont poursuivis pour atteinte à l'unité nationale conformément aux articles 76 et 79 du code pénal, affirment les avocats chargés de les défendre. Les accusations énoncées dans l'article 76 sont particulièrement graves : “Est puni de la réclusion de deux (2) à dix (10) ans, et d'une amende de dix mille (10 000) dinars à cent mille (100 000) dinars, quiconque, en temps de paix, enrôle des volontaires ou mercenaires pour le compte d'une puissance étrangère en territoire algérien.” Dès lors, les citoyens, rassemblés devant le tribunal de Sidi M'hamed en soutien aux détenus du hirak, n'avaient pas vraiment d'espoir quant à une hypothétique libération.

Les appréhensions se sont confirmées une heure plus tard. Le juge d'instruction, devant lequel les deux jeunes militants actifs du RAJ (Rassemblement Actions Jeunesse) ont comparu, a ordonné le mandat de dépôt à la désormais célèbre prison d'El-Harrach. Ils ont été arrêtés jeudi séparément à Alger-Centre et transférés aussitôt, selon leurs proches, à la brigade de gendarmerie de Bab Jdid. Par ailleurs, dans la matinée, Oudihat Tahar et Abiche Djaber, deux manifestants arrêtés le 21 juin dernier lors d'une marche dans la capitale pour port de l'emblème amazigh et placés en détention préventive le dimanche 23 juin, ont été présentés devant le juge d'instruction de la chambre n°11 du tribunal sis à la rue Abane-Ramdane.

Ils sont accusés d'atteinte à l'unité nationale sur la base des dispositions de l'article 79 du code pénal. Me Seddik Mouhous, qui leur a porté assistance juridique, a dénoncé, à l'instar de nombreux de ses confrères, un abus dans le

mandat de dépôt contre des prévenus justifiant d'une adresse connue et qui ne présentent aucun risque de destruction de preuves. "Nous attendons l'ordonnance du juge. Il peut décider de renvoyer l'affaire au tribunal ou prononcer un non-lieu", a-t-il expliqué, sans augurer d'une issue heureuse pour les deux détenus. Il se réfère dans son pronostic pessimiste au verdict suspendu de plusieurs manifestants incarcérés. Près d'un mois après les avoir entendus (audition le 4 septembre dernier), le juge d'instruction n'a pas tranché le cas de Samira Messouci, d'Aouissi Hocine Mustapha, de Challal Amokrane et de Kichou El-Hadi, entendus jeudi dernier.

"Je ne crois pas avoir une décision aujourd'hui. D'autres détenus seront présentés demain (aujourd'hui lundi, ndlr) et mardi", a estimé notre interlocuteur. Il est approché alors par trois jeunes hommes qui voulaient s'enquérir du sort de Smaïl Chebili, un étudiant en sixième année de chirurgie dentaire, arrêté vendredi 27 septembre parce qu'il portait une écharpe aux couleurs de l'emblème amazigh. Il a passé deux nuits dans une cellule du commissariat de Cavaignac et a été présenté, hier, devant la chambre d'accusation n°4 du tribunal de Sidi M'hamed, a rapporté son frère Idir. Pour lui aussi, la sentence est sans appel : le mandat de dépôt.

Révoltés, quelques dizaines de citoyens et militants politiques et des droits de l'Homme n'ont eu de cesse de crier, devant l'enceinte du tribunal d'Alger-Centre : "Vous les despotes, libérez nos enfants", "Les détenus du hirak, cause nationale", "Familles des détenus, vos enfants sont les nôtres"... Areski Chaâlal, président du Collectif des familles des détenus, a motivé davantage les manifestants lorsqu'il a relevé le traitement particulier de l'affaire de l'emblème amazigh entre les juridictions d'Alger et celles des autres wilayas. "Alger-Annaba, même loi" a résonné, en écho à ses propos, aux alentours de la rue Abane-Ramdane. Youssef Ramdane Tazibt, cadre dirigeant du Parti des travailleurs, Amina, épouse du cinéaste Moussa Haddad décédé il y a quelques jours, la coordinatrice d'Amnesty International en Algérie, le président du RAJ, Abdelouahab Fersaoui, et des militants du RCD ont participé au rassemblement.

Souhila Hammadi

Liberté, 30.09.2019, RENVOI DE KARIM TABBOU EN PRISON, Les avocats n'ont pas eu accès au dossier judiciaire,



Selon Me Seddik Bouhous, Karim Tabbou a refusé de parler durant sa première comparution sans la présence de sa défense.

Les membres du collectif de défense du coordinateur de l'Union démocratique et sociale (UDS, parti non agréé), Karim Tabbou, qui se sont déplacés hier matin au tribunal de Sidi M'hamed, n'ont pas eu accès à son dossier judiciaire. Ils n'ont donc pas eu connaissance des chefs d'inculpation retenus contre lui.

Toutefois, Me Abdelghani Badi croit savoir que "Karim Tabbou a été placé sous mandat dépôt dans le cadre d'une nouvelle affaire au tribunal de Sidi M'hamed. Je pense qu'on va l'accuser d'atteinte à l'unité nationale comme on l'a fait avec les militants politiques Samir Belarbi et Fodil Boumala. Pour moi, ces dossiers n'ont rien à voir avec les lois, mais sont basés souvent sur les posts facebook. Ils ne s'inscrivent pas dans un contexte judiciaire, mais dans un cadre purement politique. Le code de procédure pénale est miné. Il contient des articles flexibles qu'on applique pour atteinte à l'unité nationale, à la souveraineté nationale et à n'importe quelle autre accusation à portée politique. Nous sommes devant une instrumentalisation de la justice et de la loi à dessein de vengeance". Pour sa part, Me Seddik Bouhous, un autre membre du collectif des avocats, précise que Karim Tabbou a refusé de parler durant sa première comparution sans la présence de sa défense. "Nous n'avons pas pu nous constituer hier et avoir accès à son dossier, mais nous lui rendrons visite aujourd'hui", dit-il, soutenant ne pas savoir s'il s'agit d'une nouvelle affaire ou pas.

Le coordinateur national de l'Union démocratique et sociale est retourné en prison, moins de vingt-quatre heures après sa mise en liberté provisoire par le tribunal de Koléa. Interpellé une première fois mercredi 11 septembre, Karim Tabbou sera mis en détention préventive par le juge d'instruction près le tribunal de Koléa pour atteinte "au moral des troupes de l'armée". Mais la chambre d'accusation de la cour de Tipasa avait décidé, mercredi dernier, de le remettre

en liberté, en attendant la programmation de son procès. Arrêté à nouveau le lendemain, à 8h30, à son domicile à Douéra par des officiers en civil, sa défense et sa famille n'ont eu de ses nouvelles que vendredi en début d'après-midi.

Après s'être déplacé au tribunal de Koléa, puis à celui de Bir-Mourad-Raïs, le collectif de défense a fini par trouver sa trace au tribunal de Sidi M'hamed. Pendant tout ce temps, Karim Tabbou n'a pas pu communiquer avec sa famille, ce qui constitue une violation de l'article 51 du code de procédure pénale, qui oblige l'officier de police judiciaire de mettre à la disposition de la personne gardée à vue tout moyen lui permettant de communiquer instantanément avec ses proches et de recevoir des visites.

Nissa H